



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT

02

INFRASTRUCTURE

04

SANTE PUBLIQUE

03

ECONOMIE

03

COMMUNICATION

04

ADMINISTRATION

21

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

01

ENERGIE

03

GOVERNANCE PUBLIQUE

02

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.armacm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armacm, Web:www.armacm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : pridesoft@armacm

N° 1668

23 Octobre 2018

23 October 2018

17H29/5:29 PM

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE**# RESUME DES CONSULTATIONS**

1	Reference	02/AONO/CIRCB/CIPM/18 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CIRCB/CIPM/18, DU 19 OCTOBRE 2018 POUR LA SECURISATION ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX ET DES RESIDENCES DES PRINCIPAUX RESPONSABLES DU CIRCB. (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	07-11-2018

2	Reference	022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE YAOUNDE, AU QUARTIER BITENG MAETUR.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA CAMWATER EXERCICE 2018 LIGNE BUDGETAIRE N° 4011300-1-19-077-23918000
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	11-11-2018

3	Reference	011/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/18 DU 10/10/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/18 DU 10 OCTOBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME, DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE ET DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	27-11-2018

4	Reference	173/AONO/CIPM/18 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°173/AONO/CUY/CIPM/18 DU -17/10/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE CERTAINES VOIRIES : RUE MANY EWONDO, RUE ANTOINE ESSOMBA MANY, RUE JEAN ABANDA, RUE TSOUNGUI OLOA
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	21-11-2018

5	Reference	175/AONO/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°175/AONO/CUY/CIPM/2018 DU 17/10/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DES RECEPTACLES POUR BACS A ORDURES
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	21-11-2018

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference	155/AONO/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°155/AONO/CUY/CIPM/2018 DU 09/10/2018 POUR LA REHABILITATION DU MOBILIER URBAIN DE L'ESPACE SENATEUR AU PALAIS DES CONGRES DE YAOUNDE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	07-11-2018

7	Reference	N° 82 /AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 17/10/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 82 /AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 17/10/2018 POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR LES PRIX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES LANCÉES PAR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT DU MINTP-EXERCICES 2018 ET SUIVANTS, LIGNE : 36 470 03 33 00115 2029
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	20-11-2018

8	Reference	157/AONO/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°157/AONO/CUY/CIPM/2018 DU 09/10/2018 RELATIF A LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ DE FRUITS AU PARCOURS VITA DE YAOUNDE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	07-11-2018

9	Reference	0165/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0165/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE /2018 DU 12 OCTOBRE 2018 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES/BUREAU DE CONSULTANTS CHARGE DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE POUR L'ALIGNEMENT AUX STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT DE SECTEUR RURAL 2015-2020.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	19-11-2018

10	Reference	048/AOIR/CUD/CIPM/2018 DU 16/10/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 048/AOIR/CUD/CIPM/2018 DU 16/10/2018 POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MENAGERES, LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES, PLACES PUBLIQUES ET MARCHES DE LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENTS : BUDGETS CUD & ETAT DU CAMEROUN
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	04-12-2018

11	Reference	001/DC/CY/CDPM/2018 DU 23 OCTOBRE 2018 Lire
	Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CY/CDPM/2018 DU 23 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU AERIEU SUR 4300 METRES Y COMPRIS LA POSE D'UN TRANSFORMATEUR MONOPHASE 25KVA 17.32 KV DU VILLAGE NDOGBELE-NGONDO MT/BT, REGION DU LITTORAL, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	13-11-2018

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference	003/DC/C18/C-MSOK/2018 DU 11/10/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION DEMANDE DE COTATION N°003/DC/C18/C-MSOK/2018 DU 11/10/2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 (CINQ) BOUTIQUES ET D'UN LOCAL POUR CONGÉLATEUR ; AU MARCHÉ DE SONGBENGUE DANS LA COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	31-10-2018

13	Reference	009/ACD/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 009/ACD/CIPM/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTE DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÈRE 1ER, (EN PROCEDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	09-11-2018

14	Reference	001/DC/JO3/ CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/JO3/ CIPM/2018 DU 19 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE DJOUNYAT-NKANG EFOK-EYENE DANS LA COMMUNE D'EBEBDA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIE, REGIONLE MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA, AUTORITÉ CONTRACTANTE LANCE, POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN UN AVIS DE CONSULTATION, POUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS SUS-INDIQUÉES DONT LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	20-11-2018

15	Reference	003/DC/JO3 /COMMUNE EBEBDA/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N° 003/DC/JO3 /COMMUNE EBEBDA/CIPM/2018 DU 19 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DU TRONCON DE ROUTE BITUMEE EBEBDA- CARREFOUR EMANA DANS LA COMMUNE D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE COMMUNE D'EBEBDAAUTORITÉ CONTRACTANTE ; MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDAFINANCEMENT :FONDS ROUTIER , PROGRAMME 2018
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	20-11-2018

16	Reference	011/MINEPAT/PNDP/CSPM/18 DU 19 OCTOBRE 2018 Lire
	Titre/objet	LETRE DE DEMANDE DE COTATIONS N°011/MINEPAT/PNDP/CSPM/18 DU 19 OCTOBRE 2018 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP DOUBLE CABINES 4X4 DIESEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS HAUTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE (HIMO) AU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)RÉF. : PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	12-11-2018

RESUME DES CONSULTATIONS

17

Reference [002/DC/103 /COMMUNE EBEBDA/CIPM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/103 /COMMUNE EBEBDA/CIPM/2018 DU 19 / 10 / 2018 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE COMMUNE D'EBEBDA AUTORITÉ CONTRACTANTE ; MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2018

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 20-11-2018

18

Reference [01/DC/PREFECTURE-MGO/DDEPAT-MGO/CDPM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/PREFECTURE-MGO/DDEPAT-MGO/CDPM/2018 DU 23/10/2018 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE TYPE PICK-UP (4X4) DIESEL DOUBLE CABINES CLIMATISE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DANS LE DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET MINEPAT (DELEGATION PONCTUELLE) IMPUTATION : 52 94 709 05 110000 2279 337 EXERCICE : 2018

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 13-11-2018

19

Reference [N°004/ASMI/INEPAT/CTS/PFS/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS A SOLlicitation DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°004/ASMI/INEPAT/CTS/PFS/2018 DU 22 OCTOBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE DEVELOPPEMENT DU PROGICIEL DE GESTION INTEGREE DU PROJET FILETS SOCIAUX.IDA CRÉDIT 5224-CM.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 12-11-2018

20

Reference [02 du 15 octobre 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet CALL FOR CANDIDATURES NO. 002 FOR THE RECRUITMENT OF COMMUNAL DEVELOPMENT EXPERTS DATE: OCTOBER 15, 2018 CALL FOR CANDIDATURES FINANCING: IDA/C2D3

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 14-11-2018

21

Reference [001 DU 15/10/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet CALL FOR CANDIDATURES NO. 001 FOR THE RECRUITMENT OF COMMUNAL DEVELOPMENT EXPERTS DATE: OCTOBER 15, 2018 CALL FOR EXPRESSION OF INTERESTS FINANCING: IDA/C2D 3

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 14-11-2018

22

Reference [016/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°016/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 17 AOUT 2018, POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DESENCLAVEMENT DE CERTAINES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKANORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference [1327/018/C/CIRCB/DIR/BMA/2018](#) [Lire](#)
Titre/objet COMMUNIQUE N°1327/018/C/CIRCB/DIR/BMA/2018 DU 18 OCTOBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL -- OUVERT N°01/AONO/CIRCB/CIPM/18 DU 03 SEPTEMBRE 2018 POUR LA SECURISATION ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX ET DES RESIDENCES DES PRINCIPAUX RESPONSABLES DU CIRCB.
Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture N/A

24

Reference [014/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM](#) [Lire](#)
Titre/objet COMMUNIQUE N°014/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 17 AOUT 2018, POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES TRONCONS DES ROUTES CI-APRES : MEKONG – NGULTANG (N°10) 4KM ET AKONOLINGA – MEKONG (RO113) 12KM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE
Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture N/A

25

Reference [N° 1514 C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018](#) [Lire](#)
Titre/objet COMMUNIQUE N° 1514 C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 61/AONO/MINTP/CMPM- TI /2017 DU 31 JUILLET 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE BANTOUM II NEMMA – NIGERIA, CARREFOUR MANTOUM I-MANTOUM II ET INTER RN4 (KINDING NDE)-BANTOUM – YAKA (23 KM) DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET MINTP, EXERCICES 2018. IMPUTATION : 36 467 03 33 00 20 2250
Nature de prestation N/A
Date de cloture N/A

26

Reference [015/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM](#) [Lire](#)
Titre/objet COMMUNIQUE N°015/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 16 AOUT 2018, POUR LE DESENCLAVEMENT DE CERTAINES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKI NORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT 2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture N/A

27

Reference [000083/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM](#) [Lire](#)
Titre/objet COMMUNIQUE N°000083/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 019/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU A LA CRTV (LOT 1), EXERCICE 2018.
Nature de prestation Approvisionnements Généraux
Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

28

Reference [000084/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°000084/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 019/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU A LA CRTV (LOT 2), EXERCICE 2018.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

29

Reference [000085/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°000085/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°021/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE DES CARTES TELEPHONIQUES A LA CRTV EXERCICE 2018

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

30

Reference [000086/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°000086/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°021/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE DES CARTES TELEPHONIQUES A LA CRTV EXERCICE 2018

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

31

Reference [000087/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°000087/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N° 000400/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2018 RELATIVE A L'ACQUISITION DES PIECES DE RECHANGE POUR CAMESCOPIES SONY PMW-200 ET PMW-EX1R EXERCICE 2018

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

32

Reference [N° 1513 C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 1513 C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 045/AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 02 JUILLET 2018 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PERSONNELS DU MINTP SUR LA VÉGÉTALISATION (TRAVAUX DE GÉNIE VÉGÉTAL AUX ABORDS DES RÉSEAUX ROUTIERS : DE LA CONCEPTION À LA RÉDACTION DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES). FINANCEMENT: BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 36 32 00 18 61 87

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

33

Reference [N°1526 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA1/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°1526 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA1/2018RELATIF À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°75/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 DU 14/09/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT ET SES ACCES SUR LE FLEUVE MBAM A NCHAIYANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP DU MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 52 36 467 02 44 11 110 2251.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

34	<p>Reference COMMUNIQUE N° 143/CUD/SG/DIVMAP/2018 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N° 143/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT MODIFICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 30/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 JUILLET 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

35	<p>Reference COMMUNIQUE N°142/CUD/SG/DIVMAP/2018 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N° 142/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE GRE A GRE APRES AUTORISATIONS N°005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ DU 23 AOÛT 2018 ET N°005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ DU 11 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA (LOT 3) FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

36	<p>Reference 10 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°10 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE SUITE A LA CONSULTATION N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 RELATIVE A LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES BUREAUX ET AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE TROIS (03) PIÈCES EN CINQ (05) BUREAUX ET D'UNE SALLE DE CONFÉRENCE A L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET PLAN VER DE L'AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2018.</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

37	<p>Reference COMMUNIQUE N°142/CUD/SG/DIVMAP/2018 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N° 142/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE GRE A GRE APRES AUTORISATIONS N°005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ DU 23 AOÛT 2018 ET N°005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ DU 11 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA (LOT 3) FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

38	<p>Reference 01 DU 18/10/2018 Lire</p> <p>Titre/objet ADDENDUM NO. 1 TO THE REQUEST FOR EXPRESSION OF INTEREST NO. 011 FOR THE SELECTION OF CONSULTANTS (NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATION, ASSOCIATION, COMMON INITIATIVE GROUP) WITH A VIEW TO UPDATING COMMUNAL DEVELOPMENT PLANS BASED ON A LIGHT PLANNING APPROACH OF SEPTEMBER 26, 2018DATE: OCTOBER 18, 2018FINANCING: IDA/C2DIII'S FUNDS</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

39	Reference 01 du 18/10/2018 Lire Titre/objet ADDITIF N°01 A LA SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERÊT N°011 POUR LA SELECTION DES CONSULTANTS (ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE, ASSOCIATION, GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE) EN VUE DE L'ACTUALISATION DES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT A TRAVERS UNE APPROCHE DE PLANIFICATION LEGERE DU 26 SEPTEMBRE 2018DATE : 18 OCTOBRE 2018FINANCEMENT : IDA/FONDS C2DIII Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

40	Reference N°1526 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA1/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°1526 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA1/2018RELATIF À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°75/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 DU 14/09/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT ET SES ACCES SUR LE FLEUVE MBAM A NCHIA YANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP DU MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS.IMPUTATION : 52 36 467 02 44 11 110 2251. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

41	Reference 10 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°10 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE SUITE A LA CONSULTATION N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 RELATIVE A LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES BUREAUX ET AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE TROIS (03) PIÈCES EN CINQ (05) BUREAUX ET D'UNE SALLE DE CONFÉRENCE A L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET PLAN VER DE L'AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2018. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

42	Reference COMMUNIQUE N° 143/CUD/SG/DIVMAP/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 143/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT MODIFICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 30/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 JUILLET 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

43	Reference COMMUNIQUE N°142/CUD/SG/DIVMAP/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 142/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE GRE A GRE APRES AUTORISATIONS N°005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ DU 23 AOÛT 2018 ET N°005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ DU 11 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA (LOT 3) FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

44	Reference 016/D/C-AKGA/SG/SPM Lire Titre/objet DECISION N°016/D/C-AKGA/SG/SPM PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

45	Reference 014/D/C-AKGA/SG/SPM Lire Titre/objet DECISION N°014/D/C-AKGA/SG/SPM PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	--

46	Reference 015/D/C-AKGA/SG/SPM Lire Titre/objet DECISION N°015/D/C-AKGA/SG/SPM PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	--

47	Reference DECISION N° 199/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 Lire Titre/objet DECISION N° 199/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 30/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 JUILLET 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DOUALA Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

48	Reference ? 347 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2018 Lire Titre/objet DECISION ? 347 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 045/AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 02 JUILLET 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PERSONNELS DU MINTP SUR LA VEGETALISATION (TRAVAUX DE GENIE VEGETAL AUX ABORDS DES RESEAUX ROUTIERS : DE LA CONCEPTION A LA REDACTION DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES). FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 36 32 00 18 61 87. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

49	Reference ? 348 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 Lire Titre/objet DECISION ? 348 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE OUVERT N° 61/AONO/MINTP/CMPM- TI /2018 DU 31 JUILLET 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE BANTOUM II NEMMA – NIGERIA, CARREFOUR MANTOUM I-MANTOUM II ET INTER RN4 (KINDING NDE)-BANTOUM – YAKA (23 KM) DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET MINTP –EXERCICE 2018, IMPUTATION : 36 467 03 33 00 20 2250 Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

50	Reference 71 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 Lire Titre/objet DECISION N°71 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE SUITE A LA CONSULTATION N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DES BUREAUX ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL DE TROIS (03) PIÈCES EN CINQ (05) BUREAUX ET D'UNE SALLE DE CONFÉRENCE A L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET PLAN VER DE L'AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2018. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

51	Reference DECISION N° 198/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 Lire Titre/objet DECISION N° 198/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT ATTRIBUTION SUIVANT LA PROCEDURE DE GRE A GRE APRES AUTORISATIONS N° 005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ DU 23 AOÛT 2018 ET N°005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ/ DU 11 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA (LOT 3) Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

52	Reference 031/D/18/C/NG.T/SG Lire Titre/objet DECISION N° 031/D/18/C/NG.T/SGPORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°006/LC/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/A0NO/PR/M1NMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIC DE BENG-BENG DANS LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR- TITULAIRE : ROI DAVID- BP : 0000 YAOUNDÉ Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

53	Reference 030 /D/18/C/NG.T/SG Lire Titre/objet DECISION N°030 /D/18/C/NG.T/SG PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°005/LC/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/A0NO/PR/MINMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER, 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIC DE NGOUME DANS LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR - TITULAIRE : ROI DAVID . - BP : 0000 YAOUNDÉ Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

54	Reference 031/D/18/C/NG.T/SG Lire Titre/objet DECISION N° 031/D/18/C/NG.T/SG PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°006/LC/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/A0NO/PR/M1NMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIC DE BENG-BENG DANS LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR - TITULAIRE : ROI DAVID - BP : 0000 YAOUNDÉ Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

55	Reference 017/D/C-AKGA/SG/SPM/2018 Lire Titre/objet DECISION N° 017/D/C-AKGA/SG/SPM/2018 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

56	Reference	030/D/18/C/NG.T/SG Lire
	Titre/objet	DECISION N°030 /D/18/C/NG.T/SGPORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°005/LC/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/PR/MINMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER, 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIC DE NGOUME DANS LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR-TITULAIRE : ROI DAVID . - BP : 0000 YAOUNDÉ
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
57	Reference	ADDITIF N° 01 A/S 46/AONO/CUD/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 01 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°46/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 01 OCTOBRE 2018 POUR L'ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
58	Reference	Additif Lire
	Titre/objet	ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 05/CIPM/CPC/2018 DU 11/10/2018 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DU CENTRE PASTEUR DU CAMEROUN.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
59	Reference	ADDITIF N° 01 A/S 47/AONO/CUD/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 01 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°47/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 01 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE POSE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE (BORNES TRONC-CONIQUES, PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE)
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
60	Reference	N° 001/AMI/ARMP/2018 DU 17/10/2018 Lire
	Titre/objet	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/ARMP/2018 DU 17/10/2018 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	15-11-2018

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE « CHANTAL BIYA »

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CIRCB/CIPM/18, DU 19 OCTOBRE 2018 POUR LA SECURISATION ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX ET DES RESIDENCES DES PRINCIPAUX RESPONSABLES DU CIRCB. (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
61 20 60

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Avis d'Appel d'Offres a pour objet la sélection d'une société de gardiennage pour la sécurisation et le gardiennage du siège et des principaux responsables du CIRCB, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les prestations concernent la sécurisation et le gardiennage des bâtiments du siège et les résidences des principaux responsables du CIRCB, 24 h/24, aux lieux suivants :

- Le siège du CIRCB à MELEN ;
- La résidence du Président du comité de gestion ;
- La résidence du Directeur Général ;
- La résidence du Directeur Général adjoint.
- L'immeuble annexe du CIRCB à Melen.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la prestation est de 22 000 000 (vingt-deux millions) F CFA.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises installées sur le territoire national, agréées conformément au décret n°2015/407 du 16 septembre 2015 portant application de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage, modifiée par la loi N°2014/027 du 23 décembre 2014, ayant une expérience dans le domaine et employant des agents de sécurité en bonne santé et de bonne moralité.

6. Financement

Les prestations seront financées par le budget de fonctionnement du CIRCB, exercice 2019.
Imputation: 61 20 60

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Administratives du CIRCB situé à MELEN à côté du CHU de Yaoundé.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives du CIRCB) sis à MELEN à côté du CHU de Yaoundé. Tél. /Fax : 222.31.54.56, sur présentation d'une quittance de versement au compte CAS-ARMP d'une somme de 25000 (vingt-cinq mille) francs CFA représentant les frais d'achat du dossier.

La quittance devra porter les mentions suivantes :

- **montant des frais payés ;**
- **numéro de compte (335 988-valable à toutes les agences BICEC) ;**
- **nom du client : « Compte spécial CAS-ARMP » ;**
- **références de l'Appel d'Offres.**

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir au service des Affaires Administratives du CIRCB **le 07 novembre 2018 à 13 heures** dans trois enveloppes internes composées de :

- enveloppe A : pièces administratives,
 - enveloppe B : offre technique,
 - enveloppe C : offre financière. Le tout dans une quatrième enveloppe avec mention : « Avis d'Appel d'Offres National ouvert N°02/AONO/CIRCB/CIPM/18du 19 octobre 2018 Pour la sécurisation et le gardiennage des locaux et résidences des principaux responsables du CIRCB » **(En procédure d'urgence)**
- « **À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

10. Delai de Livraison

Les prestations objet du présent Appel d'Offres se dérouleront pendant un délai de 12 (douze) mois ; du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque offre devra être accompagnée d'une caution de soumission d'un montant de : **440 000** (quatre cent cent mille) F CFA, délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le MINFI et dont le nom figure sur la liste jointe à la pièce n°11.

12. Recevabilité des Offres

Le soumissionnaire devra joindre à son offre, une caution de soumission valable pendant trente(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, et en cours de validité conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission.

13. Ouverture des Plis

Les offres seront ouvertes en un temps ; les offres administratives et techniques seront ouvertes **le 07 novembre 2018 à 14 heures précises**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CIRCB sise à côté du CHU de Yaoundé. Le dépouillement se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Les offres financières seront ouvertes à une date ultérieure en présence des soumissionnaires ayant, d'une part satisfait au dossier administratif et obtenu la note technique minimale requise de 75 point sur 100.

14. Critères d'évaluation

Après l'ouverture des plis par la Commission compétente, les offres seront confiées à une Sous-Commission d'Analyse pour évaluation.

La Sous-Commission évaluera ces propositions sur la base de leur conformité aux termes de références et aux prescriptions du DAO, suivant les critères éliminatoires puis suivant les critères essentiels par un système binaire selon le tableau ci-dessous.

I	Critères éliminatoires	Oui/	Non
1	Absence ou non-conformité d'une des pièces du dossier administratif et non-conformité après un délai de 48 heures		

--	--



2	Absence d'agrément de la Présidence de la République		
3	Falsification de document ou fausse déclaration		
4	Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois dernières années		
5	Omission d'un prix unitaire dans le bordereau des prix		
6	Note technique inférieure à 80% de « oui » aux critères essentiels		
	TOTAL		
	POURCENTAGE		
II	Critères essentiels	Oui	Non
1	Présentation générale de l'offre		
2	Expérience du soumissionnaire dans les prestations similaires		
3	Les CV des agents à déployer		
4	Accessoires de sécurité et logistique		
5	TDR et CCAP parafés et signés		
6	Attestation de visite du site (sur l'honneur)		
	TOTAL		
	POURCENTAGE		

Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à tous les critères éliminatoires et n'atteint pas la note



technique minimum de 80% de oui aux critères essentiels.

Seuls les soumissionnaires ayant satisfait aux critères éliminatoire et obtenu une note supérieure ou égale à 80% à l'évaluation technique, seront déclarés qualifié pour l'analyse financière.

Les offres financières des soumissionnaires qualifiés seront ensuite évaluées. La sous-commission procédera à la vérification des calculs et à la correction des erreurs éventuelles.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qualifié, dont l'offre aura été évaluée la mieux disante.

16. Durée Validité des Offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables, auprès du Chef du Service des Affaires Administratives du CIRCB, sis à MELEN YAOUNDE, tel : 2222.31.54.56 ou 2222 31 54 50. Mail : circbdo

YAOUNDE le 19 Octobre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NDJOLO Alexis

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE YAOUNDE, AU QUARTIER BITENG MAETUR. FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA CAMWATER EXERCICE 2018 LIGNE BUDGETAIRE N° 4011300-1-19-077-23918000

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
4011300-1-19-077-23918000

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre des projets de renforcement des capacités de production, de transport et de distribution de l'eau potable au Cameroun, le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER), Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux d'extension de réseau d'eau potable dans la ville de Yaoundé, au quartier BITENG MAETUR.

2. Consistance des prestations

Les travaux et prestations, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- L'installation de chantier;
- Le transport et la manutention des tuyaux, et des accessoires
- L'implantation;
- Le nettoyage et désherbage;
- Les terrassements;
- La fourniture et la pose de tuyaux PVC de diamètres 90 et 63 mm à joints automatiques, et pièces de raccord et accessoires;
- La construction des ouvrages en maçonnerie ou autres qui constituent l'accessoire de la canalisation tels que regards, massif d'ancrage, butées, fourreaux pour traversées etc ;
- Le raccordement du nouveau réseau au réseau existant;
- Les essais de pression, la désinfection des canalisations ;
- L'analyse bactériologique ;
- La mise en service du réseau;
- La remise en état des lieux;
- Et travaux divers.

3. Cout Prévisionnel

A l'issue des études préalables, le montant prévisionnel des travaux est de **39 824 436 FCFA TTC (trente neuf millions huit cent vingt-quatre mille quatre cent trente-six francs CFA Toutes Taxes Comprises)**.

4. Allotissement

Ces travaux sont à réaliser dans la ville de Yaoundé, en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans les travaux hydrauliques.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement de la CAMWATER Exercice 2018, et inscrits sur la ligne budgétaire N° 4011300-1-19-077-23918000.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Division du Suivi des Consultations et des Marchés de la Camwater BP 524 Douala Cameroun, Tél. (237) 233 42 82 54, porte 304 de l'immeuble siège de la Camwater.

8. Acquisition du Dossier

Dès publication du présent avis, le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation du reçu de versement de la somme non remboursable de **50 000 F CFA (cinquante mille francs CFA)**, à la BICEC au compte N° 3359880001-89 au profit de « Compte Spécial CAS-ARMP », tous les jours ouvrables à la Division du Suivi des Consultations et des Marchés de la Camwater BP 524 Douala-Cameroun, Tél. (237) 2 33 42 82 54, porte NB02.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Division du Suivi des Consultations et des Marchés de la CAMWATER BP 524 Douala Cameroun, porte NB 02, Rez de chaussée, au plus tard le **13/11/2018 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention:

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE
YAOUNDE, AU QUARTIER BITENG MAETUR.
« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux est de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une Caution de Soumission acquittée, établie par un Etablissement financier de premier ordre installé au Cameroun et agréé par le Ministre chargé des Finances (la liste figure en pièce 12 du DAO), valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres, et d'un montant de **795 000 F CFA (sept cent quatre-vingt quinze mille Francs CFA)**.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une Autorité Compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois et/ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission acquittée, délivrée par un établissement financier de premier ordre installé au Cameroun et agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 13/11/2018 à 12 Heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Camwater, dans la salle de conférence du 3ème étage de la CAMWATER de à l'immeuble siège à Douala.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera suivant le système binaire **OUI** ou **NON**.

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation financière. Le non-respect de l'un de ces critères entraîne le rejet de l'offre.

Il s'agit notamment :

- Absence d'une pièce exigée dans le dossier administratif et/ou dans l'offre financière du Dossier d'Appel d'Offres;
- Fausse(s) déclaration(s) ou pièce(s) falsifiée(s);
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière de l'entreprise;
- Non validation d'au moins 75 % des sous critères essentiels ;
- Absence d'une preuve de réalisation antérieure des travaux similaires (travaux d'extension ou de déplacement d'un réseau d'eau potable);
- Absence d'une attestation de solvabilité bancaire délivrée par une banque de premier ordre d'un montant minimal de 7 950 000 F CFA.

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre;
- Références de l'entreprise;
- Qualifications et expérience du personnel d'encadrement;
- Matériel et outillage dédiés aux travaux;
- Méthodologie technique d'exécution des travaux;
- Visite du site des travaux.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques requises et ayant présenté l'offre financière évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Chef de la Division du Suivi des Consultations et des Marchés porte NB 02 de l'immeuble siège de la CAMWATER à Douala Koumassi, BP 524 Douala, tel : 233 42 82 54.

DOUALA le 23 Octobre 2018

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GENERAL

BOLENGA GERVAIS

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/18 DU 10 OCTOBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME, DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE ET DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA

FINANCEMENT
FONDS MONDIAL (NFM)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription d'une police d'assurance Maladie pour les personnels des Programmes financés par le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, à savoir : le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) et le Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS), au titre de l'exercice budgétaire 2018.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter portent sur le remboursement et/ou la prise en charge, par le système de Tiers Payant, des frais de maladie ou d'accident et soins préventifs au personnel du PNLN, du PNLT et du CNLS. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel relatif à l'ensemble des prestations, pour la période de douze (12) mois est de **cent quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante-neuf (188 195 749) FCFA Hors Taxes, soit deux cent vingt-quatre millions quatre cent vingt-trois mille quatre cent trente (224 423 430) FCFA** Toutes Taxes Comprises.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et agréées par le Ministère en charge des Finances.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de faire gérer la police d'assurance par un courtier qu'il aura retenu, lequel sera rémunéré par la compagnie d'assurance.

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Fonds Mondial, pour la partie hors taxes, et le Budget de l'Etat du Cameroun, pour les taxes.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au Secrétariat du Service des Marchés du Ministre de la Santé Publique, au rez-de-chaussée de l'immeuble DEP situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, à Yaoundé.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables, auprès du Secrétariat du Service des Marchés du Ministre de la Santé Publique, au rez-de-chaussée de l'immeuble DEP situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA** au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier. La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres et portera les coordonnées du soumissionnaire.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels devra parvenir au Secrétariat du Service des Marchés du Ministre de la Santé Publique, au rez-de-chaussée de l'immeuble DEP situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, au plus tard **le 27 novembre 2018 à 13 heures** précises, et devra porter la mention :

*« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2018 DU 10/10/2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME, DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE ET DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».*

9. Delai de Livraison

La période de couverture est d'un an et prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, un cautionnement de soumission d'un montant de **quatre millions quatre cent mille (4 400 000) Francs CFA**, délivré par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances (Cf. pièce n°10 du présent DAO), d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente en la matière, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être encours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis ainsi que du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques aura lieu **le 27 novembre 2018 à 14 heures** précises, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de Lutte contre le Paludisme sise au Ministère de la Santé Publique, dans le bureau de l'Inspecteur Général des Services Administratifs du MINSANTE, sis au 1^{er} étage du bâtiment principal du Ministère de la Santé Publique, Tel : 222 23 52 25. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 75% des points sur 100. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères éliminatoires et essentiels.

1- Critères éliminatoires

- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces ;
- Dossier administratif incomplet ou non conforme après 48 heures ;
- Absence de l'agrément du Ministère des Finances autorisant à exercer dans le secteur des assurances;
- Absence de l'attestation de l'adhésion aux conditions CIMA prouvant que le soumissionnaire n'est ni sous administration provisoire, ni en liquidation ;
- présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;
- Absence de déclaration sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une sanction de la part de la CIMA pour mauvais paiement des sinistres, au cours des trois dernières années ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon des marchés publics durant les trois dernières années ;
- Absence d'attestation de satisfecit avec l'un des trois Programmes, sur les trois dernières années, pour les entreprises ayant été titulaires de contrats d'assurance avec lesdits Programmes ;
- Non représentation sur au moins 80 % du territoire camerounais.

2- Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants:

- Présentation générale de l'offre;
- Références générales du soumissionnaire ;
- Références spécifiques du soumissionnaire ;
- Description des garanties offertes ;
- Modalités de mise en jeu de la garantie;
- Capacité financière du soumissionnaire
- Conventions avec des partenaires étrangers.

Les critères et sous-critères d'évaluation sont détaillés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Méthode de sélection du Prestataire

Le Prestataire sera choisi selon la méthode du mieux disant.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N = \frac{75 \times \text{Note technique (Nt)} + 25 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante:

Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule:

$$Nf = \frac{100 \times Fm}{F}$$

Fm = le montant de la proposition la moins disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme, situé sur la rue de la Croix Rouge Camerounaise, derrière la Fondation Chantal BIYA à Yaoundé. Tel : 691145718/691147085.

Nombre maximum de lots

L'ensemble des prestations constitue un lot unique.

YAOUNDE le 10 Octobre 2018

Le *MINISTRE*

MAMA FOU DA André

COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°173/AONO/CUY/CIPM/18 DU -17/10/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE CERTAINES VOIRIES : RUE MANY EWONDO, RUE ANTOINE ESSOMBA MANY, RUE JEAN ABANDA, RUE TSOUNGUI OLOA

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de renforcement de certaines voiries en vue de la Can 2019 : Rue Many Ewondo, Rue Antoine Essomba Many, Rue Jean Abanda, Rue Tsoungui Oloa.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser comprennent :

- l'installation de chantier;
- les travaux préparatoires;
- les terrassements;
- les travaux de voiries ;
- les travaux d'assainissement-drainage.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations suite aux études est de un milliard six cent millions (1 600 000 000) francs CFA TTC

4. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un (1) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise nationale spécialisée en bâtiments et travaux publics.

6. Financement

es travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercices 2018 et suivant, Ligne 220 150.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé dès publication du présent avis

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de quatre cent mille (400 000) francs FCFA payable au Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français et en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé au plus tard le **21 novembre 2018** à 13 heures et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention suivante :

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de sept (7) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement provisoire d'un montant de dix millions (10 000 000) de francs CFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Cette caution devra être établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'appel d'offres et délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances.

12. Recevabilité des Offres

Les offres devront respecter le mode de séparation des offres administrative, technique et financière. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le **21 novembre 2018** à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé dans la salle de réunion du bâtiment annexe de l'Hôtel de ville de Yaoundé, 1^{er} étage, porte 121. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. La Commission Interne de Passation des Marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la composition des offres et les montants de la soumission.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- b) Absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres ;
- c) Non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres ;
- d) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des (trois) 3 dernières années;
- e) Fausse déclaration ou pièce (s) falsifiée (s) ;
- f) un (1) critère essentiel non satisfaisant ;

Critères essentiels

Les critères essentiels qui seront évalués de façon binaire portent sur :

- les références techniques du soumissionnaire pour des travaux de voiries urbaines revêtues en enrobés;
- la qualité de la note méthodologique ;
- la qualité du personnel clé ;
- les moyens matériels.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, porte 002, bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé. Email: eva.amougou@yahoo.com. avec copie à aaxde@yahoo.fr, boml2009@yahoo.fr.

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

TSIMI EVOUNA Gilbert

COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°175/AONO/CUY/CIPM/2018 DU 17/10/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DES RECEPTACLES
POUR BACS A ORDURES**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux des réceptacles pour Bacs à ordures

2. Consistance des prestations

L'exécution des travaux des réceptacles pour Bacs à ordures, ces travaux comprennent:

- L'installation de chantier, d'amenée et repli du matériel ;
- La préparation d'un projet d'exécution ;
- Les travaux de terrassements ;
- Les travaux de béton pour réceptacles
- Les travaux de curage de caniveaux.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de soixante-quinze mille (75 000 000) francs CFA

4. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise nationale spécialisée en bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercices 2018-2019, Ligne 222 140.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé, dès publication du présent avis au journal des marchés publics et dans Cameroun Tribune, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA au Compte Spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert auprès des agences BICEC du Cameroun.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français et en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé. Au plus tard le **21 novembre 2018** à 13 heures et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention suivante : « **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°175/AONO/CUY/CIPM/2018 DU 17/10/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RECEPTACLES POUR BACS A ORDURES DANS LA VILLE DE YAOUNDE** »
Financement : BUDGET CUY, EXERCICES 2018-2019
« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de six (06) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement provisoire d'un montant d'un million (1 000 000) de francs CFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Cette caution devra être établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'appel d'offres et délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances.

12. Recevabilité des Offres

Les offres devront respecter le mode de séparation des offres administrative, technique et financière. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le **21 novembre 2018** à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé dans la salle de réunion du bâtiment annexe de l'Hôtel de ville de Yaoundé, 1^{er} étage, porte 121. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

La Commission Interne de Passation des Marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la composition des offres et les montants de la soumission.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- a- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- b- Absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres ;
- c- Non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres ;
- d- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des (trois) 3 dernières années ;
- e- un critère essentiel non satisfaisant ;
- f- Fausse déclaration ou pièce (s) falsifiée (s) ;

Critères essentiels

Les critères essentiels qui seront évalués de façon binaire portent sur :

- a- les références du soumissionnaire dans les travaux similaires;
- b- la qualité de la note méthodologique;
- c- la qualité du personnel clé;
- d- les moyens matériels.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date originelle fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, porte 002 du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé. Email: eva.amougou@yahoo.com. avec copie à aaxde@yahoo.fr, tsadel@yahoo.fr, boml2009@yahoo.fr. **N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.**

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

TSIMI EVOUNA Gilbert

COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE
D'URGENCE, N°155/AONO/CUY/CIPM/2018 DU 09/10/2018 POUR LA REHABILITATION DU MOBILIER
URBAIN DE L'ESPACE SENATEUR AU PALAIS DES CONGRES DE YAOUNDE.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé lance un Avis d'Appel d'Offres national ouvert pour la réhabilitation du mobilier urbain de l'espace sénateur du palais des Congrès de Yaoundé.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les travaux de :

- les travaux préparatoires (installation de chantier, nettoyage, etc...) ;
- les études et le projet d'exécution ;
- la maçonnerie en agglos creux de 15x20x40 ;
- les enduits sur les murs intérieurs et extérieurs ;
- le faux plafond en tôles lisses y compris toutes sujétions ;
- la menuiserie bois, métallique et aluminium ;
- les travaux de revêtement des sols en carreaux ;
- les travaux d'électricité y compris les accessoires ;
- l'assainissement des eaux pluviales, des eaux usées et des eaux vannes ;
- le garde-corps en fer forgé ;
- la peinture Pantex bicouche 800 et 1300.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA TTC.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise ou groupement d'entreprises nationales spécialisées bâtiments.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercice 2018 sur la ligne 220 120 : Immeubles communaux à usage commercial.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, bâtiment de l'Hôtel de ville, étage 2, porte 002, Tél. : (237) 6 99 52 02 84.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du Chef de Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé dès publication du présent avis dans le Journal des marchés publics ou dans Cameroon Tribune, contre versement d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA au Compte Spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert auprès des agences BICEC du Cameroun

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, bâtiment de l'Hôtel de ville de Yaoundé, étage 2, porte 002 au plus tard le 07 novembre 2018 à 13.00 heures et devra porter la mention ci-après :

***Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence,
n°155/AONO/CUY/CIPM/2018 du 09/10/2018***

***Pour la réhabilitation du mobilier urbain de l'espace sénateur du palais des Congrès de Yaoundé.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement***

10. Délai de Livraison

Le délai maximum de réalisation des travaux est de quatre (4) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque ou un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Ce montant est de cinq cent mille (500 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera le même jour à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé dans la salle de réunion du bâtiment annexe de l'Hôtel de ville de Yaoundé, porte 121 premier étage.

.Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission, 48h après l'ouverture des plis ;
- non-conformité d'une pièce du dossier administratif, 48h après notification de la constatation de la non-conformité au soumissionnaire ;
- pièce falsifié ou fausse déclaration ;
- absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un chantier ;
- plus d'un critère essentiel non satisfaisant ;
- absence dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

Les critères essentiels qui seront évalués de façon binaire portent sur :

- les références du soumissionnaire pour des travaux de bâtiments;
- la méthodologie ;
- le personnel clé ;
- le matériel.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre qualifiée sera évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, bâtiment de l'Hôtel de ville de Yaoundé, 2^{ème} étage, porte 002, Tél. : (237) 6 99 52 02 84.

NB : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748

YAOUNDE le 9 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

TSIMI EVOUNA Gilbert

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 82 /AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 17/10/2018 POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR LES PRIX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES LANCÉES PAR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT DU MINTP-EXERCICES2018 ET SUIVANTS, LIGNE : 36 470 03 33 00115 2029

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
IMPUTATION
36 470 03 33 00115 2029

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet d'évaluer l'Impact des Accords de Partenariat Economique sur les prix de construction des infrastructures lancées par le ministère des travaux publics.

2. Consistance des prestations

Elles comprennent les opérations suivantes :

- dresser l'état des lieux du secteur des infrastructures au Cameroun ;
- élaborer un modèle d'analyse des effets et impacts des APE sur le secteur du BTP ;
- évaluer l'impact des APE sur le secteur du BTP ;
- procéder à une analyse comparative du fonctionnement du secteur des infrastructures avant la mise en œuvre des APE et son comportement une fois ces accords mis en œuvre ;
- proposer des mesures pour capitaliser les opportunités qu'offrent les APE et réduire les effets négatifs de celles-ci sur le secteur du BTP.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût prévisionnel total de **21 000 000 (vingt un millions) francs CFA** Toutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

Les prestations sont en un (01) lot comme suit :

Études	Montant (F CFA)
Évaluation de l'impact des accords de partenariat économique sur les prix de construction des infrastructures lancées par le Ministère des Travaux Publics	21 000 000

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'études techniques et groupements de Bureaux d'études techniques de droit camerounais conformément à l'article 78 alinéa 3 du décret N°2018/366 du 20 Juin 2018, qui stipule que « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut être exempté de la pré qualification pour des prestations intellectuelles relevant des lettres commandes ».

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Ministère des Travaux Publics, Exercices 2018 et suivants, Ligne 36 470 03 33 00115 2029,

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Service des Appels d'Offres, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Service des Appels d'Offres, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, au titre des frais d'achat du dossier.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant du Prestataire désireux de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Ministère des Travaux Publics, Sous-Direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada, au plus tard le **20/11/2018 à 13 heures**, elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 82 /AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 17/10/2018 POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR LES PRIX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES LANCÉES PAR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU MINTP – EXERCICES 2018 ET SUIVANTS, Ligne 36 470 03 33 00115 2029

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

N.B. : l'enveloppe C contenant une copie supplémentaire de l'offre financière, rédigée en français ou en anglais devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 82 /AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 17/10/2018 POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR LES PRIX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES LANCÉES PAR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU MINTP – EXERCICES 2018 ET SUIVANTS, Ligne 36 470 03 33 00115 2029

« Offre témoin à ne pas ouvrir, à transmettre à l'ARMP pour conservation ».

10. Delai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le ministre en charge des finances et d'un montant égal à **quatre cent mille (400 000) francs CFA**

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des dossiers administratif, technique et financière ou ne contenant pas l'offre témoin scellée seront irrecevables.

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au delà du délai de validité des offres.
- Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- Avant toute élimination de candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO, un délai supplémentaire d'au plus 48 heures sera accordé à ces derniers pour , soit fournir des informations complémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.
- Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de lancement de l'Appel d'Offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps :

- L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le **20/11/2018 à 14 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des travaux Publics, siégeant à la salle de réunion de ladite commission sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé.
- Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.
- A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

14. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires :

1. Pièces administratives :

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence après un délai de 48 heures après la notification, d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après la notification, d'une des pièces du dossier administratif ;

2. Absence dans l'offre technique de :

- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établies par le MINMAP;
- Une analyse des prestations à effectuer, l'approche technique et la méthodologie envisagée ;
- Un chef de mission ayant les qualifications exigées dans le D.A.O ;

3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

4. Omission dans l'offre financière d'un prix quantifié;

5. Absence dans l'offre financière du sous-détail d'un prix unitaire quantifié;

6. N'avoir pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 70/100.

*. Critères essentiels :

Les offres techniques :

- a) Organisation, méthodologie proposées : 14 points ;
- b) Personnel d'encadrement proposé, C.V. expérience et méthodologie de formation interne du prestataire : 60 points;
- c) Moyens matériels et financiers à mettre en place : 14 points;
- d) Références et capacité technique du prestataire : 10 points;
- e) Note sur la compréhension de la mission : 02 points;

Les offres financières :

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante;

MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})] / 100$$

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note finale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Division de la Planification, de la Programmation et des Normes, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction des Marchés Publics / Service des Appels d'Offres, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada.

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE,
N°157/AONO/CUY/CIPM/2018 DU09/10/2018 RELATIF A LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ DE FRUITS AU
PARCOURS VITA DE YAOUNDE**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le but d'aménager un espace marchand décent et d'offrir un cadre idéal pour le rafraîchissement des sportifs du parcours Vita de Yaoundé, le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert, en procédure d'urgence, pour la construction d'un marché de fruits au parcours Vita de Yaoundé.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- Les fouilles en rigoles et en puits ;
- Les remblais en terre des fondations ;
- Le béton de propreté ;
- Le béton armé dosé à 350 kg/m³ pour les semelles, poutres, poteaux, et amorces ;
- Les parpaings de 20x20x40 bourrés ;
- Les élévations en agglos de 15x20x40 ;
- Les enduits au mortier de ciment dosé à 200 kg/m³ ;
- L'électricité y compris les accessoires ;
- La peinture PANTEX 1300.
- Les carreaux en faïences et grès céramiques ;
- La charpente en bois ;
- La couverture en tôle bac Alu pré laqué 6/10^{ème} ;
- toute autre sujétion nécessaire à la bonne exécution des travaux

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de cinquante millions **(50 000 000) francs CFA TTC**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres feront l'objet d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans la réalisation des travaux de bâtiment.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercice 2018 - Ligne 220 120.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Hôtel de ville de Yaoundé, étage 2, porte 002, Tél. : (237) 6 99 52 02 84, dès publication du présent avis au journal des marchés publics ou au Cameroon Tribune.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé dès publication du présent avis dans le Journal des marchés publics ou dans Cameroon Tribune, contre versement d'une somme non remboursable de vingt-cinq milles (25 000) francs CFA au Compte Spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert auprès des agences BICEC du Cameroun.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé : Hôtel de Ville 2^e étage, porte 002 au plus tard le 7 novembre 2018 à 13 heures, et devra porter la mention : **"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°157/AONO/CUY/CIPM/2018 DU 09/10/2018 RELATIF A LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ DE FRUITS AU PARCOURS VITA DE YAOUNDE " « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement provisoire d'un montant de cinq cent milles (500 000) de francs CFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Cette caution devra être établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'appel d'offres et délivrée par un établissement financier de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront être en cours de validité ou dater de moins de trois (03) mois.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera le même jour, dès 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé dans la salle de réunion du bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé, porte 001 deuxième étage.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission, 48h après l'ouverture des plis ;
- non-conformité d'une pièce du dossier administratif, 48h après notification de la constatation de la non-conformité au soumissionnaire ;
- pièce falsifié ou fausse déclaration ;
- absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un chantier ;
- plus d'un critère essentiel non satisfaisant ;
- absence dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

Les critères essentiels qui seront évalués de façon binaire portent sur :

- les références du soumissionnaire pour des travaux de bâtiments ;
- la note méthodologique ;
- le personnel clé ;
- le matériel.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre qualifiée sera évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de remise desdites offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, bâtiment principal de l'Hôtel de ville de Yaoundé, 2^{ème} étage, porte 002, Tél. : (237) 6 99 52 02 84. **NB** : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748

YAOUNDE le 9 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

TSIMI EVOUNA Gilbert

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°0165/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE /2018 DU 12 OCTOBRE 2018 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN
BUREAU D'ETUDES/BUREAU DE CONSULTANTS CHARGE DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE POUR L'ALIGNEMENT AUX STRATEGIES DU
DEVELOPPEMENT DE SECTEUR RURAL 2015-2020.**

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET DU FONDS COMMUN (PSFE)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Forêts et de la Faune, Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offre National Ouvert en Procédure d'Urgence auprès de bureaux d'études ou de cabinets de consultants pour l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur Forêt et Faune pour l'alignement aux stratégies du développement de secteur rural 2015-2020.

2. Consistance des prestations

Cette prestation consiste à faire une évaluation globale de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur forêt et faune afin de tirer des leçons et capitaliser les acquis dans la perspective de l'alignement à la stratégie du secteur rural 2015-2020.

Plus spécifiquement, il s'agira de:

- Évaluer la mise en œuvre de la stratégie sous sectorielle forêt et faune ;
- Évaluer et déterminer le niveau de contribution des projets/programmes à financement conjoint ci-joint (annexe 03 des TdR) à l'atteinte des objectifs de la stratégie sous sectorielle forêt et faune, et proposer des mesures pour améliorer les performances desdits projets ;
- Proposer les éléments qui permettent d'assurer l'arrimage de la stratégie sous sectorielle forêt et faune à la stratégie rurale.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de **huit millions cinq cent mille (8 500 000) FCFA Hors taxes.**

4. Participation et origine

La réalisation de cette activité est ouverte aux bureaux d'études nationaux qui ont une expérience dans le domaine.

5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du Fonds Commun (PSFE) sur l'exercice 2018. Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de **huit millions cinq cent mille (8 500 000) FCFA Hors taxes.**

6. Consultation du Dossier

Le dossier du présent Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence peut être consulté et retiré par les soumissionnaires suscités, aux heures et jours ouvrables, dès publication du présent avis, au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 8ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2, porte 807, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de **quinze mille (15 000) FCFA** au titre des frais d'achat du DAO.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier du présent Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence peut être consulté et retiré par les soumissionnaires suscités, aux heures et jours ouvrables, dès publication du présent avis, au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 8ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2, porte 807, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de **quinze mille (15 000) FCFA** au titre des frais d'achat du DAO.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels, sera déposée contre récépissé au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, porte 807 du 8ème étage) de l'Immeuble Ministériel n° 2, au plus tard le _19/11/2018_ à 13 heures et devra porter la mention suivante :

*« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°0165/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE /2018 DU 12 OCTOBRE 2018
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES/BUREAU DE CONSULTANTS CHARGE DE
L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE POUR
L'ALIGNEMENT AUX STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT DE SECTEUR RURAL 2015-2020.*

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOULLEMENT) ».

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de la présente prestation est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de l'étude.

10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **deux cent mille (200 000) FCFA**, établie par un établissement financier ou une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, ci-après, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conforme par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances. Le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le _19/11/2018_ à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun dans la salle des conférences de l'Unité de Gestion du Fonds sise au 2ème étage de la Délégation Régionale du Ministère des Forêts et de la Faune du Centre.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70% des points.

13. Critères d'évaluation

La Commission examinera la conformité des pièces administratives.

Seules les offres dont le dossier administratif est conforme seront retenues et ensuite évaluées.

a. Critères éliminatoires

- absence ou non-conformité d'une des pièces du dossier administratif;
- fausse déclaration, pièces falsifiées;
- présence des pièces de l'offre financière dans la proposition technique ;
- après quarante huit (48) heures accordées aux soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif non conforme ;
- absence de la caution de soumission ;
- note technique strictement inférieure à 70 points sur 100.

b. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée selon les critères essentiels ci-dessous définis:

N°	CRITERES	NOTES
1. 1	Présentation générale des Offres	5
2	Références pertinentes du bureau d'études ou du cabinet de consultants se rapportant à l'étude	30
1. 3	Organisation et méthodologie d'exécution de l'intervention	20
1. 4	Qualifications et expériences des experts mobilisés dans le cadre de cette étude	45
TOTAL		100

N.B: Toute offre technique dont la note est inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) sera éliminée.

L'ouverture des offres financières se fera sur invitation du Président de la commission après présentation et adoption du rapport de la sous-commission sur les évaluations administrative et technique.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au dossier d'appel d'offres pour l'essentiel et qui aura soumis l'offre évaluée la mieux disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés, porte 807) sis à l'immeuble ministériel n° 2.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 »

YAOUNDE le 12 Octobre 2018

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 048/AOIR/CUD/CIPM/2018 DU 16/10/2018
POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES
MENAGERES, LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES, PLACES PUBLIQUES ET MARCHES DE LA
VILLE DE DOUALA FINANCEMENTS : BUDGETS CUD & ETAT DU CAMEROUN**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Pour assurer le service public de propreté dans la Ville de Douala, le Délégué du Gouvernement, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres International Restreint pour la collecte, le transport, le traitement et la valorisation des ordures ménagères, le balayage et le nettoyage des rues, places publiques et marchés.

2. Consistance des prestations

Les Services ont pour objet la collecte, le transport, le traitement et la valorisation des ordures ménagères, le balayage et le nettoyage des rues, places publiques et marchés de la Ville de Douala, subdivisé en deux (02) lots ainsi qu'il suit :

- **Lot n° 1 : Nettoyage, collecte des déchets, aménagement et exploitation des centres de transit, transport par semi-remorque des déchets des centres de transit vers la décharge de Ngombé :**

La collecte est découpée en plusieurs secteurs de correspondant au découpage administratif par arrondissement. A l'intérieur de chaque secteur de collecte, les déchets ménagers peuvent être collectés par l'intermédiaire de :

- bacs mobiles collectifs positionnés sur le domaine public et accessibles à tous pour y recevoir les ordures ménagères apportées volontairement ;
- centres de transfert, disposant d'une grande capacité de stockage, accessibles à tous, pour y recevoir les ordures ménagères apportées volontairement par les ménages ou par des opérateurs de pré-collecte ;
- tournée de collecte en « porte-à-porte individuel » ou en « porte-à-porte collectif ». Plusieurs tournées peuvent être instaurées au sein d'un même secteur.

La collecte et le transport comprennent :

- Collecte et transport : La prestation de collecte consiste à ramasser et à transporter les ordures ménagères jusqu'au lieu de traitement en décharge. Deux types de collecte sont mis en place :
 - la collecte au « porte-à-porte » comprend la prise en charge des déchets domestiques directement auprès des ménages, l'enlèvement ou la vidange des bacs mobiles de stockage des ordures ménagères ;
 - la collecte à « point fixe » comprend l'enlèvement ou la vidange des bacs mobiles de stockage des ordures ménagères répartis dans la Ville, l'évacuation des déchets rassemblés dans les centres de transfert ;
 - le transport consiste à amener les déchets collectés vers le site des décharges où ils sont traités ;
- Aménagement et exploitation des différents sites de transfert suivant les dispositions du cahier des charges y inclus l'acquisition et l'installation des ponts bascule ;
- Balayage : Le balayage des rues, places publiques et marchés consiste à réaliser :
 - le balayage proprement dit de l'emprise complète des voies ;
 - le piquage des papiers et le ramassage des produits divers ;
 - le ramassage du contenu des corbeilles à papier ;
 - le transport et la mise en décharge de l'ensemble des déchets collectés ;

- Nettoyage : Le nettoyage des marchés et des sites spécifiques consiste à réaliser :
 - le balayage des emplacements libérés par les commerçants, le décapage des aires revêtues après arrosage ;
 - le ramassage du contenu des corbeilles à papier ;
 - le transport et la mise en décharge de l'ensemble des déchets collectés ;

- Lot n° 2 : Aménagement et exploitation de la décharge de Ngombè :

Le nouveau site de décharge a été identifié à Ngombé, à l'extrême nord de la Ville dans la Commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème}. Une route d'accès en terre a été aménagée et le site est en cours d'aménagement. Les déchets admis en décharge sont :

- les ordures ménagères brutes ;
- les résidus provenant du nettoyage urbain ;
- les déchets industriels banals ;
- les déchets verts ;
- les déchets d'assainissement issus du curage de caniveaux et des drains.

Pour assurer l'enfouissement des déchets, l'entreprise doit aménager des casiers et des alvéoles au fur et à mesure de ses besoins et dans le respect des contraintes environnementales et des normes d'exploitation des décharges au Cameroun.

Le traitement des déchets admis en décharge consiste à :

- déverser les ordures ménagères dans les casiers aménagés et compartimentés en alvéoles ;
- régaler les ordures ménagères en couches d'épaisseur maximale de 70 cm ;
- recouvrir chaque couche d'ordures ménagères régaler par une couche de terre ou de matériaux inertes de 50 cm d'épaisseur ;
- compacter les ordures ménagères avec une forme de pente de 3 % ;
- traiter les effluents liquides (en particulier les eaux de lixiviation) avec analyse régulière des paramètres physico-chimiques ;
- procéder aux opérations trimestrielles de désinsectisation des environs du centre de Traitement.

3. Cout Prévisionnel

La valeur prévisionnelle de l'opération à l'issue des études préalables est de :

- mettre 44 600 000 000 FCFA à la disposition des entreprises ;
- organiser les activités de compostage ;
- transférer ou mettre à disposition des matériaux recyclable aux entités demandeuses agréées par la CUD.

4. Participation et origine

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Cahiers de Charges du présent Dossier d'Appel d'Offres. La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux entreprises ci-après, retenues à l'issue de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt International n° 04/ASMI/CUD/2018 du 17 avril 2018 :

Nom des entreprises ou groupement d'entreprises	Contacts
HYSACAM S.A.	B.P. : 1420 Douala Tél. : 233 378 087
Groupement ESSENCIAL MONTE REY GROUP / ELECNOR	Tél. : 675 075 072
Groupement GIE SATP / COIS SRL	B.P. : 35424 Yaoundé Tél. : 696 573 925

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les budgets de la Communauté Urbaine de Douala et de l'Etat du Cameroun des Exercices 2019 à 2023.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables, à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, BP 43, Tél. : (237) 233 421 850 / Fax : (237) 243 426 950, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, B.P. 43, Tél. : (237) 233 421 850 / Fax : (237) 243 426 950, sur présentation d'un reçu de versement au titre de frais d'achat du dossier d'une somme non remboursable de **Un million (1 000 000) Francs CFA**, payable au compte de CAS-ARMP n° 33598800001 – 89 ouvert auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions et des Villes de Dschang et Limbé.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, BP 43 Douala, Tél : 237 233 421 850 / Fax : 237 243 426 950 au plus tard le **04/12/2018 à 12 heures** précises, heure locale, et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N° 048/AOIR/CUD/CIPM/2018 DU 16/10/2018 POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LE TRAITEMENT ET LA
VALORISATION DES ORDURES MENAGERES, LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES, PLACES
PUBLIQUES ET MARCHES DE LA VILLE DE DOUALA
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

9. Delai de Livraison

La durée des prestations est de cinq (5) ans.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité ou dater de moins de trois (3) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances, entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un seul temps.

L'Ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu au plus tard le **04/12/2018 à 13 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent appel d'offre sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission au dépouillement ;
- Absence ou non-conformité au terme d'une période de 48 heures d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non-satisfaction d'au moins deux (02) critères essentiels ;
- Absence d'une pièce du dossier financier ;
- Non-conformité du BPU et/ou du DQE au modèle prescrit par le DAO
- Présence sur la liste des entreprises défaillantes publiée par le MINMAP.

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- a) Références du soumissionnaire ;
- b) Moyens logistiques ;
- c) Qualifications et expériences du personnel clé ;
- d) Méthodologie et organisation ;
- e) Qualification environnementale, sociale, sécurité et santé (ESSS) ;
- f) Situation et Performance Financières ;
- g) Effectif du personnel affilié à la sécurité sociale ;
- h) Preuve d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahiers des charges paraphés à chaque page).

13. Attribution

Pour chaque lot, l'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres, disposant de capacités technique et financière requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant, les rabais proposés.

Un soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots s'il justifie de capacités techniques lui permettant d'exécuter simultanément les lots concernés.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, B.P. 43, Tél. : (237) 233 421 850 / Fax : (237) 243 426 950 ou à la Direction de l'Urbanisme et de la Salubrité Publique de la Communauté Urbaine de Douala sise au 302 de la Rue Victoria à l'Hôtel Pochard.

Dénonciation des cas de corruption

Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un message ou appeler au numéros 676 20 57 25 / 699 35 07 48.

DOUALA le 16 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNE DE YABASSI

DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CY/CDPM/2018 DU 23 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU AERIEN SUR 4300 METRES Y COMPRIS LA POSE D'UN TRANSFORMATEUR MONOPHASE 25KVA 17.32 KV DU VILLAGE NDOGBELE-NGONDO MT/BT, REGION DU LITTORAL, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) , COMMUNE DE YABASSI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de YABASSI, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de YABASSI, une Demande de Cotation pour les travaux de Construction d'un réseau aérien sur 4300 mètres y compris la pose d'un transformateur monophasé 25kva 17.32 kv du village Ndogbele-Ngondo MT/BT, Département du Nkam, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le cadre du bordereau des prix unitaires, le cadre du devis estimatif et quantitatif, ainsi que le cahier des clauses techniques particulières, annexés au présent dossier de cotation

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est de **Vingt Millions Soixante Huit Mille Cinq Cent Vingt Quatre (20 068 524) francs CFA.**

4. Allotissement

Lesdites prestations constituent un lot unique.

5. Participation et origine

1. **La participation à cet appel à concurrence est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant soumis un dossier de demande de pré-qualification et étant enregistrées dans le répertoire de la Cellule Régionale de Coordination du Programme National de Développement Participatif pour le Littoral.**
2. **La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise** pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de Demande de Cotation.
3. Les entreprises concernées ne doivent pas avoir abandonné au moins un marché au cours des trois dernières (03) années d'une part et n'être pas inscrites sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP d'autre part.
4. **Une visite du site ainsi qu'un rapport de visite de site sont exigés à tous les éventuels soumissionnaires de la présente cotation. (NB : la visite de site est cosignée par l'entreprise et le maire ou son représentant).**

6. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget du Programme National de Développement Participatif (PNDP) et de la **Commune de YABASSI**

7. Consultation du Dossier

La Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la **Mairie de YABASSI.**

8. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotation peut être obtenue **gratuitement tous les jours ouvrables entre 7h30 et 15h30 à la Mairie de YABASSI, ou à la Cellule Régionale de Coordination du PNDP Littoral, dès publication du présent Avis.**

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles et conformes aux prescriptions du dossier de Demande de Cotation, devra être déposée contre récépissé ou lettre recommandée avec accusé de réception à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Nkam, **au plus tard le 13 NOVEMBRE 2018, à 11h00 heures précises.** Les plis fermés contenant les offres devront uniquement porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CY/CDPM/2018 DU 23 OCTOBRE 2018
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU AERIEN SUR 4300 METRES Y COMPRIS LA POSE
D'UN TRANSFORMATEUR MONOPHASE 25KVA 17.32 KV DU VILLAGE NDOGBELE-NGONDO MT/BT,
REGION DU LITTORAL, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL
(En procédure d'urgence)
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum des travaux pour mettre le chantier en état de réception provisoire est de **Cent vingt (120) jours** calendaires à compter de la date de notification à l'Entrepreneur de l'ordre de service de démarrer les travaux.

11. Recevabilité des Offres

Toute offre incomplète et/ou non conforme aux prescriptions du Dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administrative, technique et financière se fera en un temps le **13 NOVEMBRE 2018 à 12 HEURES** précises, heure locale, à la Salle de la Commission Départementale des Marchés Publics du Nkam, à Yabassi, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires Prestataire non enregistrés

- Dossier de Déclaration des Qualifications non produit ou incomplète
- Qualifications non satisfaisantes aux conditions de qualification requise
- Absence du Sous détail d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de Déclaration de non abandon de marché et de non appartenance à la liste des Entreprises défaillantes ;
- Cas de corruption avérée ;
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur à 21 sur 29) ;
- Fausse déclaration ;

Prestataires enregistrés pour leur pré-qualification

- Absence du Sous détail d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de Déclaration de non abandon de marché et de non appartenance à la liste des Entreprises défaillantes ;
- Cas de corruption avérée ;
- Fausse déclaration ;

Critères essentiels

Les critères essentiels sont les suivants :

- a. Références de l'entreprise ;
- b. Moyens matériels permanents ou mobilisables ;
- c. Qualification du personnel du chantier ;
- d. Méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux ;
- e. Capacité d'autofinancement (justifier d'une Attestation bancaire de levée de fonds pouvant permettre, en cas d'adjudication, de préfinancer les travaux à réaliser à hauteur de 30% du montant TTC de la soumission)

Les soumissionnaires non enregistrés seront soumis à une évaluation binaire des critères essentiels conformément à la grille jointe dans le dossier de cotation (**attention : les soumissionnaires enregistrés pour leurs qualifications suite à la campagne du PNDP de 2018 en vue de la pré-qualification d'entreprises, sont dispensés de soumettre une déclaration de qualification administrative, technique, et financière**) :

Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel satisfaisant aux conditions de qualifications minimales imposées verront leurs offres financières analysées et prises en compte.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date de l'ouverture des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les Renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la Mairie de YABASSI, ou à la Cellule Régionale de Coordination du PNDP pour le Littoral sis à Bonamoussadi immeuble Congelcam, 1^{er} étage, Téléphone : 233 247 74 68 / 690 203 800.

YABASSI le 19 Octobre 2018

Le MAIRE

MABOULA MBOYA Jacques

PRÉFECTURE DU SANAGA MARITIME

AVIS DE CONSULTATION DEMANDE DE COTATION N°003/DC/C18/C-MSOK/2018 DU 11/10/2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 (CINQ) BOUTIQUES ET D'UN LOCAL POUR CONGÉLATEUR ; AU MARCHÉ DE SONGMBENGUE DANS LA COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) , COMMUNE DE MASSOK

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Préfet du département de la Sanaga Maritime, Maître d'Ouvrage délégué, lance en procédure d'urgence pour le compte du Maire de la Commune de MASSOK, une Demande de Cotation pour les travaux de Construction de 05 (cinq) boutiques et d'un local pour congélateur ; au marché de Songmbengue dans la commune de Massok, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le cadre du bordereau des prix unitaires, le cadre du devis estimatif et quantitatif, ainsi que le cahier des clauses techniques particulières, annexés au présent dossier de cotation

3. Allotissement

Lesdites prestations constituent un lot unique.

4. Participation et origine

1. **La participation à cet appel à concurrence est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant soumis un dossier de demande de pré-qualification et étant enregistrées dans le répertoire de la Cellule Régionale de Coordination du Programme National de Développement Participatif pour le Littoral.**
2. **La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise** pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de Demande de Cotation.
3. Les entreprises concernées ne doivent pas avoir abandonné au moins un marché au cours des trois dernières (03) années d'une part et n'être pas inscrites sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP d'autre part.
4. **Une visite du site ainsi qu'un rapport de visite de site sont exigés à tous les éventuels soumissionnaires de la présente cotation.**

5. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget du Programme National de Développement Participatif (PNDP) et de la Commune de MASSOK, exercice 2018.

6. Consultation du Dossier

La Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la **Préfecture de la Sanaga Maritime Edéa**.

7. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotation peut être obtenu **gratuitement tous les jours ouvrables entre 7h30 et 15h30 à la Préfecture de la Sanaga Maritime à Edéa, ou à la Cellule Régionale de Coordination du PNDP Littoral, dès publication du présent Avis.**

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles et conformes aux prescriptions du dossier de Demande de Cotation, devra être déposée contre récépissé ou lettre recommandée avec accusé de réception au lieu indiqué dans la Demande de Cotation, au plus tard le 31/10/2018, à 11h00 heures précises. Les plis fermés contenant les offres devront uniquement porter la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/C18/C-MSOK/2018 DU 11/10/2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 (CINQ) BOUTIQUES ET D'UN LOCAL POUR CONGÉLATEUR ; AU MARCHÉ DE SONGMBENGUE DANS LA COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL

**(En procédure d'urgence)
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Delai de Livraison

Le délai maximum des travaux pour mettre le chantier en état de réception provisoire est de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date de notification à l'Entrepreneur de l'ordre de service de démarrer les travaux.

10. Recevabilité des Offres

Toute offre incomplète et/ou non conforme aux prescriptions du Dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administrative, technique et financière se fera en un temps le 31/10/2018 à 12 heures précises, heure locale, à la Salle de réunion de la préfecture Edéa, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

12. Critères d'évaluation

Principaux critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Prestataire non enregistrés

- Dossier de Déclaration des Qualifications non produit ou incomplète
- Qualifications non satisfaisant aux conditions de qualification requise
- Absence du Sous détail des prix unitaire
- Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de Déclaration de non abandon de marché et de non appartenance à la liste des Entreprises défailtantes ;
- Cas de corruption avérée ;
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur à 21 sur 29) ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Fausse déclaration ;

Prestataires enregistrés pour leur pré-qualification

- Absence du Sous détail des prix unitaire
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Absence de Déclaration de non abandon de marché et de non appartenance à la liste des Entreprises défailtantes ;
- Cas de corruption avérée ;
- Fausse déclaration ;

Critères essentiels

Les critères essentiels sont les suivants :

- a. Références de l'entreprise ;
- b. Moyens matériels permanents ou mobilisables ;
- c. Qualification du personnel du chantier ;
- d. ~~Méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux ;~~



Capacité d'autofinancement (justifier d'une Attestation bancaire de levée de fonds pouvant permettre, en cas d'adjudication, de préfinancer les travaux à réaliser à hauteur de 30% du montant TTC de la soumission)

Les soumissionnaires non enregistrés seront soumis à une évaluation binaire des critères essentiels conformément à la grille ci-dessous (**attention : les soumissionnaires enregistrés pour leurs qualifications suite à la campagne du PNDP de 2018 en vue de la pré-qualification d'entreprises, sont dispensés de soumettre une déclaration de qualification administrative, technique, et financière**) :

Pièces n°	Désignation	Pondération
B.1	Présentation de l'Offre	
	Respect de l'ordre prescrit dans la DC	Oui/Non
	Intercalaires	Oui/Non
	Lisibilité	Oui/Non
	Pagination	Oui/Non
B.2	Qualité du personnel (voir CCTP)	
	-Liste du personnel de chantier cohérent avec les tâches	Oui/Non
	-Diplôme du conducteur des travaux (au moins niveau Ingénieur de Travaux de GC/GR) daté et signé	Oui/Non
	-Curriculum Vitae du conducteur des travaux, daté et signé	Oui/Non
	-Ancienneté ? 3 ans	Oui/Non
	-Diplôme du Chef de chantier (au moins niveau Technicien Supérieur de GC/GR) daté et signé	Oui/Non
	-Curriculum Vitae du Chef de chantier, daté et signé	Oui/Non
	-Ancienneté ? 3ans	Oui/Non
B.3	Matériel de Chantier	
	-Au moins un Camion, Pick up (produire photocopie certifié carte grise ou contrat de location), bétonnière et vibreur	Oui/Non
	-Au moins un pick-up (produire photocopie certifié carte grise ou contrat de location)	Oui/Non
	-Liste de matériel cohérent avec les tâches (voir CCTP)	Oui/Non
B.4	Méthodologie d'exécution des travaux	

	-Production d'un organigramme du projet	Oui/Non
	-Note technique détaillée concernant l'organisation des travaux	Oui/Non
	-Description des règles de protection socio-environnementale	Oui/Non
	-Planning détaillé d'exécution des travaux avec délais ? 120 jours	Oui/Non
	-Cohérence dans l'ordonnancement des travaux	Oui/Non
B.5	Cahier des clauses techniques particulières, paraphées à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
B.6	Cahier des clauses environnementales et sociales, paraphées à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
B.7	Cahier des Clauses administratives particulières paraphées à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
B.8	Attestation de visite des sites	Oui/Non
B.9	Déclaration sur l'honneur de non faillite signée et datée	Oui/Non
B.10	Déclaration sur l'honneur de Non Exclusion des Marchés Publics	Oui/Non
B.11	Déclaration de non abandon de marché et de non appartenance à la liste des entreprises défailtantes	Oui/Non
B.12	Sous détail des prix unitaire paraphée	Oui/Non
B.13	Bordereau des prixparaphée	Oui/Non
B.14	Capacité financière ? 30 pour cent du TTC de la soumission	Oui/Non
	Total des oui (minimum requis : 21/29) /29

Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel satisfaisant aux conditions de qualifications minimales imposées verront leurs offres financières analysées et prises en compte.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date de l'ouverture des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les Renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la préfecture, Téléphone : **696736069/672588769**, ou à la Cellule Régionale de Coordination du PNDP pour le Littoral sis à Bonamoussadi immeuble Congelcam, 1^{er} étage, Téléphone : **233 247 74 68 / 690 203 800**

EDEA le 11 Octobre 2018

Le PREFET

DIKOSSO SEME FRITZ

COMMUNE DE NGAOUNDÉRE 1ER

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 009/ACD/CIPM/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTE DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1ER, (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Dossier de consultation porte sur l'exécution des travaux de cantonnement sur certains tronçons de route du réseau routier national bitumé dans la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1ER.

2. Consistance des prestations

Les travaux de la présente demande de cotation comprennent l'exécution des travaux de cantonnement sur certains tronçons de route du réseau routier national bitumé dans la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRE 1ER . Ils sont repartis en un lot suivant l'itinéraire ci - après :

Tronçons	Commune traversée	Code de la Route	Longueur (Km)	Budget Prévisionnel TTC	Délai (mois)
Tr1 de N1 : Ngaoundéré - (Garoua Boulai, du PK 0+000 au PK 17+000 (17,00km)	Ngaoundéré 1er		17	12 457 451	04
TOTAL			17	12 457 451	04

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Tache 1; Désherbage ou débroussaillage des abords de la route:
- Tache 2: Élagage d'arbres et/ou d'arbustes
- Tache 3: Décapage et nettoyage des accotements:
- Tache 4: (Tirage des ouvrages hydrauliques existants:
- Tache 5: (urage des fossés et exutoires:
- Tache 6 : Dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau:

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de 12 457 451 FCFA.

4. Allotissement

n/a

5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National. Par le présent Avis, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics, à travers la ligne Fonds Routier exercices 2018 et suivants. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans la présente Demande de Cotation est de : douze millions quatre cent cinquante sept mille quatre cent cinquante quatre (12 457 451) FCFA TTC.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier de consultation peut être examiné aux jours et heures ouvrables notamment à la Mairie de Ngaoundéré 1er . BP : 62 NDERE TEL 699 85 49 72/696 610 366 situé à côte des services du Gouverneur de l'Adamaoua, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Mairie de Ngaoundéré 1er. BP : 62 NDERE / Tel : 699854972/696610366 situé à côte des services du Gouverneur de l'Adamaoua, dès publication du présent avis de consultation, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de trente mille (30 000) francs CFA payable à la recettée Municipale de Ngaoundéré.

9. Remises des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en un volume unique contenus dans une enveloppe fermée et scellée portant uniquement la mention de la consultation en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DC et séparées par des intercalaires de même couleur non blanches.

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Mairie de Ngaoundéré 1er, BP : 62 NDERE / Tel : 699854972/696610366 situé à côte des services du Gouverneur de l'Adamaoua, au plus tard le 09 Nov 2018 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention:

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 009/ACD/CIPM/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTE DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1ER, (EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT : BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER - EXERCICE 2018 ET SUIVANTS A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par l'Autorité Contractante (AC) est de deux mois et demi (2.5) pour les passes lourdes et un mois et demi (1.5) pour les passes légères à compter de la date de notification de l'ordre de Service de commencer les travaux de chaque passe, soit quatre (04) mois au total.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou un Organisme Financier agréé(e) par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DC, d'un montant de deux cent cinquante mille (250 000) francs (l'A, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un Organisme Financier agréé(e) par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 09 NOV 2018 à 15 heures précises dans la salle des réunions de la Mairie de Ngaoundere 1er située a coté des Services du Gouverneur de la Région de l'Adamaoua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Pour cette Consultation, le délai de réponse est fixé à vingt un (21) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication du présent avis.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- a) Absence d'une pièce administrative ou la non-conformité persistante d'une pièce administrative après un délai de 48 heures accordé par la commission interne après le dépôt des offres ;
- b) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;

15. Attribution

Le maire de la commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er. Autorité Contractante (AC), attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'offre, recevable administrativement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier de Consultation.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie DE NGAOUNDÉRE 1HR auprès du secrétariat : BP : 129 NDERE/Tel : 661600004/694984767.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants ; 673 20 57 25/ 699 37 07 48 >>

NGAOUNDERE le 19 Octobre 2018

Le MAIRE

BOBO SALIHOU

COMMUNE D'EBEBDA

DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/JO3/ CIPM/2018 DU 19 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE DJOUNYAT-NKANG EFOK-EYENE DANS LA COMMUNE D'EBEBDA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIE, REGIONLE MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA, AUTORITÉ CONTRACTANTE LANCE, POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN UN AVIS DE CONSULTATION, POUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS SUS-INDIQUÉES DONT LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Avis de Demande de Cotation a pour objet, la réalisation des **travaux de traitement des points critiques sur le tronçon de route DJOUNIAT- NKANG EFOK- EYENE** dans la Commune d' EBEBDA, Département de la Lékié, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent appel d'offres se composent des natures et quantités décrites dans le cadre des devis quantitatifs et estimatifs notamment :

- Série 000 : Installations,
- Série 100 : Terrassements Chaussées ;

3. Cout Prévisionnel

Montant Prévisionnel TTC: 27 000 000

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Avis de Consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement de consultation.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINTP Exercice 2018,

● Nature de la prestation	● Lieu	● Montant Prévisionnel TTC
● TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES ●	● TRONCON DE DE ROUTE DJOUNYAT-NKANG EFOK-EYENE DANS LA COMMUNE D'EBEBDA	● 27 000 000

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Ebebdà, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de Demande de Cotation peut être obtenu à la Mairie d'Ebebdà, des publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille Francs (50 000) de Francs**, payable à la Recette Municipale de la Commune d'EBEBDA, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquée comme telle, devra être déposée à la Mairie d'Ebebdà contre récépissé, au plus tard le **20 / 11 /2018 à 12 Heures**, heure locale revêtue de la mention suivante:

« AVIS DE CONSULTATION N° 001/DC/JO3/C.EBEBDA/ CIPM/2018 DU19 Octobre 2018 POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE DJOUNYAT-NKANG EFOK- EYENE, DANS LA COMMUNE D'EBEBDA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de **quatre – vingt - dix (90) jours calendaires**, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Conformité des offres

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

NB :Le non-respect de 80 % de « OUI » entrainera l'élimination de l'offre.

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce VI du Dossier de Cotation, d'un montant de **:540 000 (Cinq cent quarante mille) Francs CFA**

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce VI du Dossier de Cotation, d'un montant de **:540 000 (Cinq cent quarante mille) Francs CFA**

A défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'Appel d'Offres, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le **20 Novembre 2018 à 13 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'Ebebdà dans la salle de réunion de la Mairie d'Ebebdà, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont **l'offre aura été évaluée la moins - disante** et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier de demande de cotation.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise desdites offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la Commune d'Ebebda.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

YAOUNDE le 22 Octobre 2018

Le MAIRE

AWONO Syrinus

COMMUNE D'EBEBDA

AVIS DE CONSULTATION N° 003/DC/JO3 /COMMUNE EBEBDA/CIPM/2018 DU 19 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DU TRONCON DE ROUTE BITUMEE EBEBDA- CARREFOUR EMANA DANS LA COMMUNE D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE COMMUNE D'EBEBDA AUTORITÉ CONTRACTANTE ; MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA FINANCEMENT : FONDS ROUTIER , PROGRAMME 2018

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Ebebdà, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune d'Ebebdà, un Avis de Consultation pour les travaux de cantonnement du tronçon de route bitumée EBEBDA- CARREFOUR EMANA

2. Consistance des prestations

Les travaux objet de la présente Demande de Cotation constitués en **un lot** concernent pour l'essentiel, les éléments ci-après :

- Désherbage ou Débroussaillage des abords de la route (3 passes)
- Elagage d'arbres et /ou d'arbustes
- Abattage d'arbres et/ou d'arbustes
- Décapage et nettoyage des accotements
- Curage des ouvrages hydrauliques existants
- Curages des fossés et exutoires
- Dégagement en amont et en aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau
- Colmatage, calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages
- Restauration des gardes corps
- Restauration des glissières de sécurité
- Restauration des panneaux de signalisation.

3. Cout Prévisionnel

Montant TTC: 10 189 913

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans les travaux de cantonnement

6. Financement

Les travaux, objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Fonds routier Programme 2018(BIP)

Nature de la prestation	Lieux	Montant TTC
Travaux de cantonnement	Tronçon de route EBEBDA-Carrefour EMANA	10 189 913

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Mairie d'Ebedda dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable** de **Quinze -mille (15 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale d'Ebedda, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Mairie d'Ebedda dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable** de **Quinze -mille (15 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale d'Ebedda, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au Secrétariat de la Mairie d'Ebedda contre récépissé, au plus tard 20 NOVEMBRE 2018 à **12 Heures**, heure locale revêtue de la mention suivante

AVIS DE CONSULTATION N° 003/DC/JO3 /COMMUNE EBEBDA/CIPM/2018 DU 19 NOVEMBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DU TRONCON DE ROUTE BITUMEE EBEBDA- CARREFOUR EMANA (18 Km) DANS LA COMMUNE D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est fixé à un an à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune d'Ebedda.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **203 798(Deux cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) FCFA**, valable pendant Douze (12) mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **203 798(Deux cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) FCFA**, valable pendant Douze (12) mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard quinze (15) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du Règlement de l'Avis. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le 20 NOVEMBRE 2018 à **13 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de la Mairie d'Ebebda à EBEBDA, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la mairie d'Ebebda, ou auprès du Maire de la Commune d'EBEBDA.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié au 677 77 05 33 / 671 12 81 08 »

YAOUNDE le 19 Octobre 2018

Le MAIRE

AWONO Syrinus

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS N°011/MINEPAT/PNDP/CSPM/18 DU 19 OCTOBRE 2018 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP DOUBLE CABINES 4X4 DIESEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS HAUTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE (HIMO) AU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) RÉF. : PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

**FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Outre ses fonds propres (BIP, C2D), la République du Cameroun a obtenu le financement du Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) de l'Union Européenne pour le Projet d'investissement en appui au développement économique local dans l'Extrême-nord favorisant l'emploi et l'insertion des jeunes suivant l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Le Gouvernement camerounais à travers le Programme National de Développement Participatif (PNDP), se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché pour lequel cette Demande de Cotations est lancée.

2. Consistance des prestations

L'offre technique contiendra les pièces suivantes :

1 Les références du fournisseur : la preuve d'avoir déjà exécuté au moins deux (02) prestations similaires au cours des trois (03) dernières années c'est-à-dire de 2015 à 2017 ; ces marchés doivent indiquer les montants desdits marchés, les coordonnées des responsables des projets ou des Maîtres d'Ouvrage ainsi que les documents justificatifs (copies des marchés ou lettres-commande première et dernière pages, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés);

2. La fiche technique de l'équipement : pièces ou documents justifiant des caractéristiques et spécifications techniques, vérifiables, de chaque équipement (article) à fournir.

3. La Garantie de la fourniture : joindre un certificat de garantie du matériel. La durée de la garantie est de 12 mois, fournir la justification de la disponibilité des pièces de rechange chez le Fournisseur durant la période.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du présent marché est de **26 000 000 (Vingt-six millions) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises.

4. Consultation du Dossier

Le Coordonnateur National invite les Prestataires intéressés à consulter et à retirer la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente lettre de Demande de Cotations. La présente Demande de Cotations est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, spécialisées dans la fourniture des équipements similaires.

5. Remises des offres

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en six (06) exemplaires (un original et 5 copies) marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous (porte 211 D) au plus tard **le 12 novembre 2018 à 12 heures** précises (heure locale) et contenant la mention : « *Demande de Cotations N°011/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/18 du 19 octobre 2018 pour la fourniture d'un véhicule Pick up double cabines 4x4 Diesel dans le cadre de la mise en œuvre des activités Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) au Programme National de Développement Participatif (PNDP)* ».

6. Délai de Livraison

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter la « fourniture d'un véhicule Pick up double cabines 4x4 Diesel dans le cadre de la mise en œuvre des activités Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) au Programme National de Développement Participatif (PNDP) ». La livraison se fera dans un délai de **vingt-un (21) jours**, dès notification de l'Ordre de Service.

7. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de **cinq cent mille (500 000) F CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Recevabilité des Offres

Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs : l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : **(i) la carte du contribuable ; (ii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (iii) l'attestation de non redevance fiscale ; (iv) l'attestation de non exclusion des marchés publics ; (v) l'attestation pour soumission (CNPS) à la présente cotation et (vi) l'attestation de localisation datée et signée par les services des Impôts.**

NB : L'absence de l'une des pièces du dossier administratif (i, ii, iii, iv, v et vi) ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du marché.

- 1) La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant, le cas échéant, les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires.
- 2) L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

9. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PNDP, **le 12 novembre 2018 à 13 heures** précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions n°313 D de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

10. Critères d'évaluation

La CSPM procèdera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après :

- Examen préalable : vérification des pièces administratives et du respect des critères éliminatoires ;
- Évaluation de l'offre technique : vérification des spécifications techniques de la fourniture, sur la base de la conformité aux critères essentiels précisés dans les spécifications techniques et normes applicables et l'exhaustivité ;
- Évaluation des offres au plan financier.

Toute offre non conforme sera rejetée.

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- La non-conformité de l'équipement proposé ;
- L'absence de la caution de soumission ;
- L'absence de la garantie de la fourniture ;
- L'absence de la fiche technique de l'équipement (images et caractéristiques techniques) ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié.

11. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché sur proposition de la CSPM, au Fournisseur, dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.

12. Renseignements Complémentaires

Adresse de retrait des Demandes de Cotations et de dépôt des plis :

Cellule Nationale de Coordination du PNDP, porte n°211 D, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

BP: 660 Yaoundé – Cameroun

Tél : +237 222 21 36 64

Fax: + 237 222 21 36 63

Email : pndp_cameroun@yahoo.fr

YAOUNDE le 19 Octobre 2018

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NGA MARIE MADELEINE

COMMUNE D'EBEBDA

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/103 /COMMUNE EBEBDA/CIPM/2018 DU 19 / 10 / 2018 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE COMMUNE D'EBEBDA AUTORITÉ CONTRACTANTE ; MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2018

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Ebebdä., Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune d'Ebebdä, un Avis de demande de cotation pour l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires pour les Ecoles Primaires publiques de la Commune d'Ebebdä.

2. Consistance des prestations

Les fournitures pédagogiques et scolaires objet de la présente Demande de Cotation constituées en un lot concernent pour l'essentiel, les éléments ci-après :

- > Matériels pédagogiques
- > Pharmacie
- > Etc ...

3. Cout Prévisionnel

Montant **TTC**: 6 000 000

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans les fournitures pédagogiques et scolaires

6. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement

Public (BIP) Exercice 2018, et dont l'imputation budgétaire est **de** _____

Nature de la prestation	Lieux	Montant TTC
Fournitures pédagogiques et scolaires	Commune d'EBEBDA	6 000 000

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Mairie d'Ebebdà dès publication du présent avis, contre versement d'une somme *non remboursable* de *Quinze -mille (15 000) FCFA*, payable à la Recette Municipale d'Ebebdà, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de demande de cotation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Mairie d'Ebebdà dès publication du présent avis, contre versement d'une somme *non remboursable* de *Quinze -mille (15 000) FCFA*, payable à la Recette Municipale d'Ebebdà, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de demande de cotation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres

L'offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée au Secrétariat de la Mairie d'Ebebdà contre récépissé, au plus tard le 20/11/2018 à 12 heures, heure locale revêtue de la mention suivante

DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/J03 /COMMUNE EBEBDA/CIPM/2018 DU 19 / 10 / 2018 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison du matériel est fixé à quinze (15) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune d'Ebebdà.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à *cent vingt mille (120 000) FCFA*, valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à *cent vingt mille (120 000) FCFA*, valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard quinze (15) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du Règlement de la demande de cotation. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de demande de cotation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase 20 / 11 / 2018 à 13 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de la Mairie d'Ebebdà à EBEBDA, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés de la commune d'EBEBDA, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la mairie d'Ebebdà, ou auprès du Maire de la Commune d'EBEBDA.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié au 677 77 05 33 / 671 12 81 08 »

YAOUNDE le 22 Octobre 2018

Le MAIRE

AWONO Syrinus

PRÉFECTURE DU MOUNGO

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/PREFECTURE-MGO/DDEPAT-MGO/CDPM/2018 DU 23/10/2018 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE TYPE PICK-UP (4X4) DIESEL DOUBLE CABINES CLIMATISE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DANS LE DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET MINEPAT (DELEGATION PONCTUELLE) IMPUTATION : 52 94 709 05 110000 2279 337 EXERCICE : 2018

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
52 94 709 05 110000 2279 337

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la Délégation Ponctuelle, le Préfet du Département du Moungo, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, un Avis de Demande de Cotation pour la fourniture d'un véhicule de type Pick-up (4x4) Diesel Double Cabines climatisé.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consiste en la fourniture d'un véhicule de type Pick-up (4x4) Diesel Double Cabines climatisé pour le compte de la Délégation Départementale de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, tel que précisé dans les spécifications techniques ci-jointes.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **vingt-six millions cinq cent mille (26 500.000) Francs CFA.**

4. Allotissement

La prestation objet de la présente Demande de Cotation n'est pas subdivisée en lots.

5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises agréées dans la fourniture et entretien des automobiles installées au Cameroun.

6. Financement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont financées par **le Budget Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Délégation Ponctuelle), Exercice 2018 , imputation Budgétaire : N° 52 94 709 05 110000 2279 337.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à **la Préfecture de Nkongsamba, ou à la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire**, dès Publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu heures ouvrables à **la Préfecture de Nkongsamba**, dès publication du présent Avis de Demande de Cotation, contre présentation d'une quittance de versement à **la Trésorerie de Nkongsamba** d'une somme non remboursable **de cinquante mille (50 000) francs CFA.**

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme telles, devra parvenir à la **Préfecture de Nkongsamba** au plus tard **le 13/11/2018 à 12 heures** (heure limite). Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention:

AVIS DE DEMANDE DE COTATION
N° 01/DC/PREFECTURE-MGO/DDEPAT-MGO/CDPM/2018 DU 23/10/2018
POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE TYPE PICK-UP (4X4) DIESEL DOUBLE CABINES CLIMATISE A LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE, DANS LE DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la livraison objet de la présente Demande de Cotation est de **vingt (20) jours**.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de **premier ordre** ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 de la DC, d'un montant de **cinq cent trente mille (530 000) Francs CFA** valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Demande de Cotation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu **le 13/11/2018 à 13 heures** dans la salle de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Moungo, sise à la Délégation Départementale du MINMAP à Nkongsamba.

13. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires:

- a) Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- b) Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- c) Usage de faux documents ou de documents scannés;
- d) Omission d'un prix quantifié du devis estimatif;
- e) Absence d'une pièce de l'offre financière (lettre de soumission, BPU, DQE) ;
- f) Faire partie de la liste des entreprises interdites de la commande publique par le Ministère des Marchés Publics ;

Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non):

- a) Références de l'Entreprise ;
- b) Caractéristiques techniques du véhicule ;
- c) Personnel technique ;
- d) Proposition technique et planning de livraison ;
- e) Disponibilité des pièces de rechange et service après-vente ;
- f) Délai de livraison;
- g) Présentation générale de l'Offre;
- h) Preuves d'acceptation des clauses à caractère administratif et technique.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 80% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée (CCAP et spécifications techniques paraphés à chaque page, datés, cachetés et signés à la dernière page).

14. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière. Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre financière évaluée est la moins disante après correction.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à **la Préfecture de Nkongsamba, ou à la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Téléphone/Fax : (237) 233 49 12 30**

E-mail : dd_minepatmoungo@yahoo.fr

Additif à l'Avis de consultation

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier la présente Demande de Cotation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au dossier de Demande de Cotation.

NKONGSAMBA le 23 Octobre 2018

Le PREFET

GALIM NGONG IRENÉE

PROJET FILETS SOCIAUX

AVIS A SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°004/ASMI/INEPAT/CTS/PFS/2018 DU 22 OCTOBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE DEVELOPPEMENT DU PROGICIEL DE GESTION INTEGREE DU PROJET FILETS SOCIAUX.IDA CRÉDIT 5224-CM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Cet avis à sollicitation des manifestations d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des marchés de ce Projet publié dans UNDB le 24 novembre 2014.

La République du Cameroun a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet Filets Sociaux (PFS) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat portant sur les Services d'une firme de Consultants chargée de développer un progiciel de gestion intégrée du Projet Filets Sociaux, afin d'assurer une mise en œuvre efficiente de ses différentes composantes en cohérence avec les objectifs du Projet, et d'améliorer la gestion des ressources allouées au Projet.

2. Objet

L'objectif général de cette mission est de développer une solution applicative qui réponde aux besoins actuels et qui soit suffisamment évolutive pour accompagner les enjeux et objectifs futurs de l'informatisation du système d'information du Projet Filets Sociaux.

3. Consistance des prestations

De manière spécifique, le consultant devra :

- développer un progiciel de gestion intégrée compatible avec le système d'information du Projet avec une licence multi-sites et multi-utilisateurs accordée au Projet ;
- configurer les divers équipements/infrastructures nécessaires pour la mise en œuvre et le déploiement de l'application ;
- fournir les manuels d'utilisation de l'application et former le personnel à l'exploitation et à l'administration de la base de données et de tout le système ;
- proposer toutes les dispositions utiles pour la pérennisation de l'opérationnalisation du logiciel, notamment pour l'assistance à l'utilisation, les sauvegardes des données et la maintenance évolutive ;
- transférer tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux réalisations effectuées par le prestataire pour le client, qu'il s'agisse des droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, d'arrangement, de traduction, de distribution, de location, droit d'exploitation sous toutes ses formes. Le client pourra reproduire et exploiter les réalisations du prestataire de la manière la plus large selon tout mode présent et à venir, sur toute machine et tout support, l'intégrer en tout ou partie avec ou sans modification d'interface, le diffuser par tout moyen ou réseau de télécommunications, y compris par câble ou satellite ;
- céder au client de pouvoir adapter, modifier les réalisations du prestataire, à ses seuls risques et périls, comme il l'entend, ajouter ou supprimer des éléments ou fonctionnalités, les fusionner avec d'autres créations.

4. Financement

5. Le Coordonnateur du Projet Filets Sociaux invite toute structure d'envergure nationale ou internationale, légalement constituée et ayant au moins cinq (05) références en matière de conception et de commercialisation de progiciels utilisés pour le suivi évaluation technique et financier des projets et programmes financés par des bailleurs de fonds, à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus décrits.

5. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées ou envoyées par mail à l'adresse ci-dessous au plus tard le 12 novembre 2018 à 10 heures, heure locale avec la mention :

« MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE DEVELOPPEMENT DU PROGICIEL DE GESTION INTEGREE DU PROJET FILETS SOCIAUX. »

6. Composition du dossier

Les entreprises intéressées devront produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations attendues (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnels qualifiés, CV et copies certifiées de diplômes, etc.).

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- être une firme nationale ou internationale légalement constituée;
- avoir au moins cinq (05) références (nationales et/ou internationales) en matière de conception et de commercialisation de progiciels utilisés pour le suivi-évaluation technique et financier des projets et programmes financés par des bailleurs de fonds, la Banque mondiale en l'occurrence ;
- présenter des prospectus du produit avec des liens internet sur lesquels l'on pourrait consulter quelques fonctionnalités du progiciel proposé;
- présenter des contacts et des liens des structures utilisatrices du progiciel proposé et pouvant être jointes le cas échéant ;
- disposer des ressources humaines qualifiées, expérimentées et en nombre suffisant capables d'être mobilisées pour la prestation, notamment, une équipe technique devant intervenir au Projet Filets Sociaux composée de:
 - un Chef de Projet de niveau minimum Bac+5 en Informatique ou diplôme équivalent et 10 ans d'expérience : des certifications dans les domaines concernés par le rôle à jouer seraient un atout
 - un Chef de Projet de niveau minimum Bac+5 en Informatique ou diplôme équivalent et 10 ans d'expérience : des certifications dans les domaines concernés par le rôle à jouer seraient un atout ;
 - un Ingénieur/ développeur web de niveau minimum Bac+3 en informatique ou diplôme équivalent et 10 ans d'expérience : des certifications dans les domaines concernés par le rôle à jouer seraient un atout ;
 - un concepteur / webdesigner de niveau minimum Bac+3 en informatique ou diplôme équivalent et cinq ans d'expérience : des certifications dans les domaines concernés par le rôle à jouer seraient un atout ;
 - un Ingénieur réseau de niveau minimum Bac+3 en informatique ou diplôme équivalent et cinq ans d'expérience et spécialisé dans les systèmes et réseaux informatiques : des certifications dans les domaines concernés par le rôle à jouer seraient un atout.

7. Critères d'évaluation

Le consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant » en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, mai 2004, version révisée janvier 2011 et juillet 2014.

8. Renseignements Complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires tous les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous à compter de la date de publication du présent avis entre 8h et 15 h 30mn.

Projet Filet Sociaux Sis au quartier Bastos face rotary club à Yaoundé Cameroun
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet Filets Sociaux BP 5838
Tel : (237) 222 219 225 / 222 219 226; Email projet.filetssociaux@gmail.com
avec copie à michnjoh@yahoo.fr et andylobe2000@yahoo.fr

YAOUNDE le 22 Octobre 2018

Le COORDONNATEUR

NJOH MICHELIN

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

**CALL FOR CANDIDATURES NO. 002 FOR THE RECRUITMENT OF COMMUNAL DEVELOPMENT EXPERTS
DATE: OCTOBER 15, 2018 CALL FOR CANDIDATURES FINANCING: IDA/C2D3**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Context

The 1996's Constitution of the Republic of Cameroon, in its Section 1, has enshrined Cameroon as a unitary and decentralized State, along with Councils and Regions as the main decentralized units. Such an orientation was materialized with the gradual setting up of a legislative and regulatory framework based on the promulgation of laws, more specifically Law N0. 2004/017 of July 22, 2004 relating to the Orientation of the decentralization and the laying down of general rules, Law N0. 2004/019 of July 22, 2004, relating to the laying down of the general rules applicable to Regions, Law N0. 2004/018 of July 22, 2004 relating to the laying down of rules applicable to councils, have been promulgated, Law N0. 2009/011 of July 10, 2009 to organize the financial regime of the Regional and Local Authorities, as well as Law N0. 2009/019 of December 15, 2009 relating to local taxation. Such laws have been supplemented by various separate implementing instruments amongst which the Order N0.00136/A/MINATD/DCTD of August 24, 2009 relating to the enforcement of the standard tables-related communal employments. The organizational chart of the councils referred to in the above-mentioned Order shall provide for a certain number of services and units, one of which shall be charged with fostering the economy. It is, however, worth noting that very few councils have, so far, been implementing such an organizational chart. With a view to reviving the effectiveness and efficiency of councils in terms of human resources, PNDP has undertaken, under its third phase, to build up the capacities for intervention of councils, to back up the decentralization process, thereby recruiting a Council Development Expert. The relevance and presence of such an expert are not only justified by the regulatory framework referred to above, but also by the current acute lack, by councils, of skilled staff. Which shall be detrimental to an efficient and effective management, given the skills, knowledge and resources transfer to be put at their disposal by the State and PNDP.

2. Subject of the invitation to tender

This mission shall have as overall objective the recruitment of a Development Expert in certain councils.

3. Participation and origin

Mission and main tasks:

Mission and main tasks:

Placed under the authority of a Mayor whose s/he shall be accountable to and shall be required to provide an operational support on a specific manner, the Development Expert charged with backing up the Council Revenue Collector in his/her financial management, shall be expected to work in close collaboration with the latter. In this regard, s/he shall be charged with:

- Implementing the computerization systems as far as the management of the council is concerned;
- Doing the basic bookkeeping in order to be able to produce the accounting;
- Assisting the council in the preparation of its budget;
- Preparing bidding documents, monitoring the execution of procurement procedures, thereby ensuring that the process is carried out in line with the procedures in force;
- Monitoring and capitalizing both on the surveys and feasibility studies carried out in connection with local taxation, as well as on other actions likely to scale up council revenues;

a. Proposing efficient tax-collection mechanisms.

Such missions shall be broken down into tasks as follows:

- Entering accounting basic records into a specific software;

- Centralizing and checking, on behalf of the Project Owner, file data as well as the procurement procedure;
- Assisting in the drawing up of the procurement plan (PP);
- Prospecting the various tax collection opportunities at the council's level;

Propose organizational and technical solutions with a view to improving on the scope, tax base and recovery of the local taxation system.

Profile of the Expert

The said expert shall be required to possess the following qualifications:

- Minimum level of education: **GCE « AL » « G2 » or GCE « B »** as well as any other types of CCE "AL" alongside any other advanced degree in management;
- A sound knowledge of the council-related taxation;
- A sound knowledge of the public and commercial accountings;
- A sound knowledge of public law;
- A sound knowledge of procurement procedures;
- A proven professional experience of at least two (02) years;
- Good computer skills and ability;
- Proficiency in the communication language which is widely spoken in the council solicited.

Regions	Councils concerned	Total
Adamawa	NGANHA	01
Centre	Bondjock, Deuk, Dzeng, Edzendouan, Elig-Mfomo, Esse, Kobdombo, Lembe-Yezoum, Minta, Monatélé, Yaounde I, Yaounde II, Yaounde III, Yaounde IV, Yaounde V, Yaounde VI	16
Littoral	Douala I, Douala II, Douala III, Douala IV, Douala V, Douala VI, Nkongsamba I, Nkongsamba II, Nkongsamba III, Edea I, Edea II	11
South	Kribi I	01
South-West	Limbe II, Limbe III, Kumba I, Kumba II, Kumba III	05

Candidates interested in this Call for candidatures may contact the Regional Co-ordination Units concerned of PNDP, or the Councils concerned or even refer to the following address:

Files shall be submitted, latest, on **November 14, 2018** to the councils concerned or even to the Regional Co-ordination Units concerned.

4. Complementary information

National Co-ordination Unit of PNDP, located at the venue referred to as « pont-dragages », just after the residence of the Ambassador of Côte d'Ivoire, not far from the offices of the United Nations Education, Science and Culture Organization/UNESCO and from the United Nations Development Program /PNUD.

P.O. Box: 660 Yaounde – Cameroon

Phone: +237 222 21 36 64

Fax: + 237 222 21 36 63

Email: pndp@pndp.org, during the following regular business hours: from 08:00 A.M. to 05:00 P.M., local time.

YAOUNDE le 15 Octobre 2018

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NGA MARIE MADELEINE

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

**CALL FOR CANDIDATURES NO. 001 FOR THE RECRUITMENT OF COMMUNAL DEVELOPMENT EXPERTS
DATE: OCTOBER 15, 2018 CALL FOR EXPRESSION OF INTERESTS FINANCING: IDA/C2D 3**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Context

The 1996's Constitution of the Republic of Cameroon, in its Section 1 has enshrined Cameroon as a unitary and decentralized State, along with Councils and Regions as the main decentralized units. Such an orientation was materialized with the gradual setting up of a legislative and regulatory framework based on the promulgation of laws, more specifically Law N0. 2004/017 of July 22, 2004 relating to the Orientation of the decentralization and the laying down of general rules, Law N0. 2004/019 of July 22, 2004, relating to the laying down of the general rules applicable to Regions, Law N0. 2004/018 of July 22, 2004 relating to the laying down of rules applicable to councils, have been promulgated, Law N0. 2009/011 of July 10, 2009 to organize the financial regime of the Regional and Local Authorities, as well as Law N0. 2009/019 of December 15, 2009 relating to local taxation. Such laws have been supplemented by various separate implementing instruments amongst which the Order N0.00136/A/MINATD/DCTD of August 24, 2009 relating to the enforcement of the standard tables-related communal employments. The organizational chart of the councils referred to in the above-mentioned Order shall provide for a certain number of services and units, one of which shall be charged with fostering the economy. It is, however, worth noting that very few councils have, so far, been implementing such an organizational chart. With a view to reviving the effectiveness and efficiency of councils in terms of human resources, PNDP has undertaken, under its third phase, to build up the capacities for intervention of councils, to back up the decentralization process, thereby recruiting a Council Development Expert. The relevance and presence of such an expert are not only justified by the regulatory framework referred to above, but also by the current acute lack, by councils, of skilled staff. Which shall be detrimental to an efficient and effective management, given the skills, knowledge and resources transfer to be put at their disposal by the State and PNDP.

2. Subject of the invitation to tender

This mission shall have as overall objective the recruitment of Development Expert in certain councils.

3. Nature of services

Placed under the authority of a Mayor to whom s/he shall be accountable to, the Development Expert shall be required to provide him/her with a technical and operational support, and shall equally have as main missions to:

- a. Plan and programme the council's actions at mid-and-short term;
- b. Monitor the execution of activities, notably projects;
- c. Boost the local economy;
- d. Ensure that the socio-environmental aspects have been duly taken into account when implementing such activities.

Such missions shall be broken down into tasks as follows:

a. Planning and programming of the council's actions at mid- and- short term;

- i. Participate in the drawing up and monitoring process, as far as the implementation of the communal development plan is concerned;
- ii. Organize data collection on the field;
- iii. Propose and set up a communication and information mechanism earmarked for the large public;
- iv. Propose and set up a citizen-control mechanism;
- v. Organize the assessment of the council's actions on a participatory basis;
- vi. Propose and organize actions geared towards seeking funds.

b. Monitoring the participatory assessment/evaluation in connection with the implementation of the Communal Development Plan (CDP) ;

- i. Draw up and monitor the Council's Annual Investment Plan;
- ii. Draw up and monitor the Procurement Plan (PP);
- iii. Participate in and monitor the technical and environmental feasibility studies in connection with all projects implemented at the country's level;
- iv. Monitor the execution of communal projects;
- v. Draft and disseminate progress reports to be forwarded to the Mayor and to the RCU of PNDP;
- vi. Propose and monitor a mechanism aimed at up-keeping and maintaining communal works;
- vii. Propose and monitor a mechanism aimed at operationalizing the communal infrastructures.

c. Promotion of the local economy;

- i. Assist and advise the municipal executive in terms of economic development and poverty alleviation;
- ii. Manage and promote the council's service provision in terms of economic development;
- iii. Manage and monitor the initiatives carried out by community-based organizations;
- iv. Monitor the economic development actions deriving from the decentralized co-operation.

d. Mainstreaming socio-environmental components in the implementation of activities

- i. See to it that issues relating to the management of natural resources, gender, relationship management, various forms of nuisance, be it in the drawing up process or in that of the implementation of the communal development plan, have been duly taken into account;
- ii. Ensure that the socio-environmental examination form/sheet of micro-projects is properly filled in by the Consultant, upon carrying out the necessary consultation with the stakeholders, including the marginalized groups, and women associations;
- iii. Ascertain that the socio-environmental measures have been duly taken into consideration during the design, implementation and going into operation of such micro-projects;

Assist the beneficiary communities, and more specifically, the micro-projects' management committees of which s/he is a member, in the identification and implementation of such socio-environmental components.

4. Participation and origin

The Communal Development Expert shall, at least, be expected to have undergone a professional training qualifying him/her as an Advanced/Qualified Technician (GCE AL+2) in areas such as civil engineering, Rural, Agriculture, Rearing, Community-based Engineering Development or an equivalent qualification , or even a university qualification/degree

(licence) in Economic Science or Development Science. The proficiency in terms of projects management and operational management shall constitute additional assets.

Regions	Council concerned	Total
Adamawa	NGANHA	01
Centre	Batchenga, Bafia, Bondjock, Lobo, Makénééné, Yoko, Olanguina, Yaounde I, Yaounde II, Yaounde III, Yaounde IV, Yaounde V, Yaounde VI	13
Littoral	Douala I· Douala II· Douala III, Douala IV, Douala V, Douala VI, Nkongsamba I, Nkongsamba II, Nkongsamba III, Edea I· Edea II	11
South	Kribi I	01
South-West	Limbe II, Limbe III, Kumba I, Kumba II, Kumba III	05

Tender files shall be deposited, latest, **on November 14, 2018** in the councils concerned or even in the Regional Co-ordination Units of the Regions concerned.

Candidates who are interested in this Call for candidatures may be required to come closer to the Regional Units concerned by the Program, or to the Councils concerned or even to the following address:

5. Complementary information

National Co-ordination Units of PNDP, at the place referred to as « pont-dragage », just after the residence of the Ambassador of Côte d'Ivoire, not far from the offices of the United Nations Education, Science and Culture Organization/UNESCO and from the United Nations Development Program /PNUD.

P.O.: 660 Yaounde – Cameroon

Phone: +237 222 21 36 64

Fax: + 237 222 21 36 63

Email: pndp@pndp.org, and during the following working hours: from 08:00 A.M local time, to 05:00 P.M. local time.

YAOUNDE le 15 Octobre 2018

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NGA MARIE MADELEINE

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°016/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 17 AOUT 2018, POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DESENCLAVEMENT DE CERTAINES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKANORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga, **Autorité Contractante**, communique : Conformément aux dispositions dudit Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux ci-dessus cités dans la commune d'Akonolinga, le résultat se présente comme suit :

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS TIJO & FRERES B.P : 20 236 YAOUNDE, Tel : 696 10 26 35	21 990 000	21 990 000	1 ^{ER} RANG, REMPLISSANT LES CAPACITES TECHIQUES ET FINANCIERES REQUISES RESULTANT DES CRITERES ELIMINATOIRES ET ESSENTIELS DU DAO ET MOINS DISANT.

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au **Secrétaire Particulier** du Maire de la Commune d'Akonolinga, pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante dans un délai maximum de **dix (10)** jours sous peine d'annulation de celle-ci.

AKONOLINGA le 17 Octobre 2018

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE « CHANTAL BIYA »

COMMUNIQUE N°1327/018/C/CIRCB/DIR/BMA/2018 DU 18 OCTOBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL -- OUVERT N°01/A0NO/CIRCB/CIPM/18 DU 03 SEPTEMBRE 2018 POUR LA SECURISATION ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX ET DES RESIDENCES DES PRINCIPAUX RESPONSABLES DU CIRCB.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du CIRCB communique :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/CIRCB/CIPM/18 du 03 septembre' 2018 pour la sécurisation et le gardiennage des locaux et des résidences ;des principaux responsables du CIRCB, est déclaré infructueux. Les entreprises ayant soumissionné sont invitées retirer leurs offres sushuitaine,passé ce délai ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NDJOLO Alexis

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°014/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 17 AOUT 2018, POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES TRONCONS DES ROUTES CI-APRES : MEKONG – NGULTANG (N°10) 4KM ET AKONOLINGA – MEKONG (RO113) 12KM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga, **Autorité Contractante**, communique : Conformément aux dispositions dudit Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux ci-dessus cités dans la commune d'Akonolinga, le résultat se présente comme suit :

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS NANGA & FILS	18 531 263	18 531 263	1 ^{ER} RANG, REMPLISSANT LES CAPACITES TECHIQUES ET FINANCIERES REQUISES RESULTANT DES CRITERES ELIMINATOIRES ET ESSENTIELS DU DAO ET MOINS DISANT.

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au **Secrétaire Particulier** du Maire de la Commune d'Akonolinga, pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante dans un délai maximum de **dix (10)** jours sous peine d'annulation de celle-ci.

AKONOLINGA le 17 Octobre 2018

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE N° 1514 C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 61/AONO/MINTP/CMPM- TI /2017 DU 31 JUILLET 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE BANTOUM II NEMMA – NIGERIA, CARREFOUR MANTOUM I-MANTOUM II ET INTER RN4 (KINDING NDE)-BANTOUM – YAKA (23 KM) DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET MINTP, EXERCICES 2018. IMPUTATION : 36 467 03 33 00 20 2250

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert en N° 61/AONO/MINTP/CMPM- TI /2017 du 31 juillet 2018 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la route BANTOUM II NEMMA – NIGERIA, carrefour MANTOUM I-MANTOUM II et inter RN4 (KINDING NDE)-BANTOUM – YAKA (23 km) dans le département du MBAM et INOUBOU, région du Centre., Financement : Budget MINTP, Exercice 2018, le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

SOUMISSIONNAIRES RETENUS					
Numéro du lot	Nom et Adresse du Soumissionnaire	Montant TTC lu lors de l'ouverture des plis en FCFA	Montant TTC corrigé en FCFA	Délais des travaux	Observations
Lot unique	GROUPE MIKA SARL BP : 14 179 Yaoundé Tél. : 699 896 137	114 334 873	114 334 873	06 mois	Offre financière la moins-disante

SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS		
N°	Soumissionnaire	Motifs d'élimination
1	ETS VOUVOU &FILS BP YDE Tel : 677 75 20 68	Offre financière très élevée
2	ETS TAMEWE	Attestation d'inscription à l'ordre des Ingénieurs du Génie Civil du conducteur des travaux non conforme.

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Sous-direction des Marchés Publics du Ministère des Travaux Publics pour l'établissement de son projet de Marché.

Les soumissionnaires ayant postulé pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus peuvent passer, sous quinzaine, retirer leurs offres au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le **MINISTRE**

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°015/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 16 AOUT 2018, POUR LE DESENCLAVEMENTDE CERTANES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKANORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT 2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

COMMUNIQUE N°015/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM Portant attribution du Marché relatif de l'Appel d'Offres National Ouvert N°014/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 16 AOUT 2018, POUR LE DESENCLAVEMENTDE CERTANES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKANORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT 2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

AKONOLINGA le 17 Octobre 2018

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

COMMUNIQUE N°000083/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 019/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU A LA CRTV (LOT 1), EXERCICE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV Maître d'Ouvrage communique, l'entreprise **CHALLENGE BUSINESS, BP : 8230 Yaoundé, Tél : 677 663 928**, est attributaire de l'Appel d'Offres n° 019/AONO/CRTV/CIPM/18 relatif à la fourniture du matériel et mobilier de bureau à la CRTV au titre de l'exercice 2018, pour un montant de **FCFA TTC 17 617 995 (dix sept millions six cent dix sept mille neuf cent quatre vingt quinze)**.

Les prestations objet dudit Marché seront exécutées dans un délai de **Vingt (20) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage**.

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II, pour en recevoir notification.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NDONGO CHARLES

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

COMMUNIQUE N°000084/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 019/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU A LA CRTV (LOT 2), EXERCICE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV Maître d'Ouvrage communique, l'entreprise **PROMO CONSTRUCTION, BP : 8222 Yaoundé, Tél : 677 637146** est attributaire de l'Appel d'Offres n° 019/AONO/CRTV/CIPM/18 relatif à la fourniture du matériel et mobilier de bureau à la CRTV au titre de l'exercice 2018, pour un montant de **FCFA TTC 55 719 563 (Cinquante-cinq millions sept cent dix-neuf cinq cent soixante-trois).**

Les prestations objet dudit Marché seront exécutées dans un délai de **soixante-cinq (65) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.**

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II, pour en recevoir notification.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NDONGO CHARLES

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

COMMUNIQUE N°000085/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°021/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE DES CARTES TELEPHONIQUES A LA CRTV EXERCICE 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage communique, l'entreprise **ORANGE CAMEROUN, BP : 1864 Douala, Tel : 233 41 01 11**, est attributaire du Marché relatif à la fourniture des cartes téléphoniques (**lot 1**) à la CRTV, pour un montant de **FCFA TTC 95 003 747** (Quatre-vingt-quinze millions trois mille sept cent quarante-sept), au titre de l'exercice 2018,

Le délai d'exécution des dites prestations est de **trois (03) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la porte 911 du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé-Mballa II, pour en recevoir notification.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NDONGO CHARLES

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

COMMUNIQUE N°000086/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°021/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE DES CARTES TELEPHONIQUES A LA CRTV EXERCICE 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage communique, l'entreprise **MTN CAMEROON, BP : 15574, Tel : 679 00 90 40**, est attributaire du Marché relatif à la fourniture des cartes téléphoniques (**lot 2**) à la CRTV, pour un montant de **FCFA TTC 99 988 611** (Quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent onze), au titre de l'exercice 2018.

Le délai d'exécution desdites prestations est de **trois (03) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Le Directeur Général de ladite entreprise est invités à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la porte 911 du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé-Mballa II, pour en recevoir notification.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NDONGO CHARLES

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

COMMUNIQUE N°000087/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N° 000400/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2018 RELATIVE A L'ACQUISITION DES PIECES DE RECHANGE POUR CAMESCOPIES SONY PMW-200 ET PMW-EX1R EXERCICE 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, soussigné, informe les soumissionnaires à la Consultation n° 000400/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2018 relative à la fourniture des pièces de rechange pour caméscopes SONY PMW-200 et PMW-EX1R, au titre de l'exercice 2018, que ladite Consultation est déclarée infructueuse. Les soumissionnaires de cette Consultation sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NDONGO CHARLES

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE N° 1513 C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 045/AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 02 JUILLET 2018 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PERSONNELS DU MINTP SUR LA VÉGÉTALISATION (TRAVAUX DE GÉNIE VÉGÉTAL AUX ABORDS DES RÉSEAUX ROUTIERS : DE LA CONCEPTION À LA RÉDACTION DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES). FINANCEMENT: BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 36 32 00 18 61 87

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 045/AONO/MINTP/CMPM/2018 du 02 Juillet 2018 en procédure d'urgence pour le renforcement des capacités des personnels du MINTP sur la végétalisation (travaux de génie végétal aux abords des réseaux routiers : de la conception à la rédaction des prescriptions techniques particulières). Financement: Budget de Fonctionnement du MINTP, Exercices 2018 et suivants. Imputation: 36 32 00 18 61 87, le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

SOUSSIONNAIRE RETENU						
Lot	Désignations	Nom et Adresse du Soumissionnaire	Montant TTC Corrigés en FCFA	Note globale	Rang	Observations
Lot unique	Renforcement des capacités des personnels du MINTP sur la végétalisation (Travaux de génie végétal aux abords des réseaux routiers : de la conception à la rédaction des prescriptions techniques particulières)	LE CEDRE DU LIBAN BP : 30945 Yaoundé Tél. : 679 843 576	32 495 625	80,4	1er	Offre la mieux disante. Délai d'exécution : 60 Jours

SOUSSIONNAIRES NON RETENUS				
N°	Soumissionnaires	Notes globales	Montants TTC Corrigés en FCFA	Observations
1	GARADE INTERNATIONALE SARL	79,97	32 602 950	Classé 2e
2	BET JMT CONSEILS	Eliminé pour fausses références (documents falsifiés)		

Le Bureau d'Etudes attributaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Sous-direction des Marchés Publics, du Ministère des Travaux Publics pour l'établissement de son projet de Marché.

Les soumissionnaires ayant postulés pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus, peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres, au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°1526 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA1/2018RELATIF À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°75/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 DU 14/09/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT ET SES ACCES SUR LE FLEUVE MBAM A NCHIAYANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP DU MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS.IMPUTATION : 52 36 467 02 44 11 110 2251.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité, que la date de dépôt et d'ouverture des offres initialement prévue le **19/10/2018, est reportée au 14/11/2018** aux mêmes lieu et heure.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le *MINISTRE*

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 143/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT MODIFICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 30/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 JUILLET 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DOUALA
FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

Les sociétés ci-après désignées sont, par Décision N°199/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 22/10/2018, déclarées attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour les montants et délais ci-après :

Lots	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
1	ALKAN CAMEROON S.A B.P. : 15270 Douala, Tél. : (237) 690 09 34 14	75 932 438	05
2	CETECH SARL B.P. : 7865 Douala, Tél. : (237) 677 91 53	78 310 581	05
3	ALKAN CAMEROON S.A B.P. : 15270 Douala, Tél. : (237) 690 09 34 14	79 877 228	05
4	CETECH SARL B.P. : 7865 Douala, Tél. : (237) 677 91 53	68 455 522	05

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Le soumissionnaire ci-après, n'ayant pas été retenu dans le cadre du présent appel d'offres pour les motifs ci-après :

SOUSSIONNAIRE	MOTIF D'ELIMINATION
ETS SERAYIM B.P. : 6195 Douala, Tél. : (237) 677 52 76 77	-Références du soumissionnaire non conformes aux exigences du DAO. -Les preuves d'acceptation des conditions du marché non conformes aux exigences du DAO : le CCAP non paraphé et non signé et le CCTP paraphé et non signé

est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ses offres seront détruites.

Par ailleurs, le présent Communiqué tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 142/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE GRE A GRE APRES AUTORISATIONS N°005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ DU 23 AOÛT 2018 ET N°005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ DU 11 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA (LOT 3)
FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°198/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 22/10/2018, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai
Uni-que	ACTIVA ASSURANCES B.P. : 15017 Douala Tél. : (237) 233 43 45 03	72 811 633	Du 23 janvier 2018 au 16 mai 2019

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

COMMUNIQUE N°10 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE SUITE A LA CONSULTATION N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 RELATIVE A LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES BUREAUX ET AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE TROIS (03) PIÈCES EN CINQ (05) BUREAUX ET D'UNE SALLE DE CONFÉRENCE A L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET PLAN VER DE L'AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

A l'issue de la procédure de passation des marchés suite a la consultation N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 relative a la fourniture des équipements des bureaux et aménagement d'un local de trois (03) pièces en cinq (05) bureaux et d'une salle de conférence a l'unité de gestion du projet plan ver de l'agence d'électrification rurale du Cameroun pour l'exercice 2018.

Le soumissionnaire ETS BONAFIC BP 2411 Messa– Yaoundé, est déclaré adjudicataire au montant TTC de Vingt sept millions cinq cent quatre-vingt deux mille cent soixante dix-neuf (27 582 169) francs CFA, pour un délai d'exécution de 15 Jours.

L'au

	SOUMISSIONNAIRE	OBSERVATION
1	ETS NKWETE AND PARTNERS	<p>OFFRE NON CONFORME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le fournisseur na pas remplir et signer le projet de lettre-commande, - la validité des offres est à sept (7) jours au lieu de 21 jours et n'a pas mentionné le délai d'exécution. - montant seulement en chiffre.

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 142/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE GRE A GRE APRES AUTORISATIONS N°005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ DU 23 AOÛT 2018 ET N°005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ DU 11 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA (LOT 3)
FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°198/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 22/10/2018, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai
Uni-que	ACTIVA ASSURANCES B.P. : 15017 Douala Tél. : (237) 233 43 45 03	72 811 633	Du 23 janvier 2018 au 16 mai 2019

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

ADDENDUM NO. 1 TO THE REQUEST FOR EXPRESSION OF INTEREST NO. 011 FOR THE SELECTION OF CONSULTANTS (NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATION, ASSOCIATION, COMMON INITIATIVE GROUP) WITH A VIEW TO UPDATING COMMUNAL DEVELOPMENT PLANS BASED ON A LIGHT PLANNING APPROACH OF SEPTEMBER 26, 2018 DATE: OCTOBER 18, 2018 FINANCING: IDA/C2DIII'S FUNDS

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

The National Community-based Development Program (PNDP) hereby releases:

Certain provisions of the request for expression of interests N0.011 of September 26, 2018 relating to the selection of consultants (non-governmental organizations, association, common initiative group) with a view to updating communal development plans (CDPs) based on a light-based approach of September 26, 2018, shall be thus amended as follows:

1) Beneficiary councils Instead of:

REGION	COUNCIL	NUMBER OF COUNCIL	PLACE OF THE DEPOSIT OF EXPRESSIONS OF INTEREST
CENTRE	MBANDJOCK, NANGA-EBOKO, EVODOULA, OBALA, NDIKINIMEKI, NITOUKOU, NGAMBE-TIKAR, NGORO, NTUI, AFANLOUM, AWAE, ESSE, MATOMB, NGOG-MAPUBI, NGUIBASSAL, AKONOLINGA, DZENG	17	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the Centre Regional Co-ordination Unit, in Yaounde, Phone: 222 20 13 90/ 699 92 19 45/691 85 91 63
NORTH	DEMBO	01	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the North Regional Co-ordination Unit, at Garoua, Phone 222 271 070/ 691 84 73 81/ 690 61 96 98
NORTH-WEST	FONFUKA, KUMBO, MISAJE, NKAMBE, FURU AWA, BAFUT, BAMENDA 1, MBENGWI, NJIKWA, ANDEK, BATIBO, BABESSI, NDOP	13	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the North-West Regional Co-ordination Unit, at Bamenda, Phone: 233 361 792/ 698 49 89 22/ 697 34 54 04
WEST	BABADJOU, BATCHAM, BAFANG, BANDJA, BANKA, KÉKEM, BATIÉ, BAYANGAM, FOKOUÉ, BAFOUSSAM 1 ^{ER} , BAZOU, FOUMBOT, BAMENDJOU, MASSANGAM, SANTCHOU	15	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the West Regional Co-ordination Unit, at Bafoussam, Phone: 698 49 88 71/ 690 20 27 54
SOUTH	BIWONG BANÉ, LOLODORF, MVENGUE, KYÉ-OSSI, MENGONG, MEYOMESSALA, NYÉTÉ	07	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the South Regional Co-ordination Unit, in Ebolowa, Phone : 222 284 264/ 691 86 08 52/ 656 35 33 44
SOUTH-WEST	BUEA, TOMBEL, BANGEM, EYUMOJOCK, AKWAYA, MAMFE	06	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the South-West Regional Co-ordination Unit, at Buea, Phone : 233 322 759/ 698 49 90 05/694 09 90 61

REGION	COUNCIL	NUMBER OF COUNCIL	PLACE OF THE DEPOSIT OF EXPRESSIONS OF INTEREST
CENTRE	MBANDJOCK, NANGA-EBOKO, EVODOULA, OBALA, NDIKINIMEKI, NITOUKOU, NGAMBE-TIKAR, NGORO, NTUI, AFANLOUM, AWAE, ESSE, MATOMB, NGOG-MAPUBI, NGUIBASSAL, AKONOLINGA, DZENG	17	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the Centre Regional Co-ordination Unit, in Yaounde, Phone : 222 20 13 90/ 699 92 19 45/691 85 91 63
NORTH	DEMBO	01	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the North Regional Co-ordination Unit, at Garoua, Phone : 222 271 070/ 691 84 73 81/ 690 61 96 98
WEST	BABADJOU, BATCHAM, BAFANG, BANDJA, BANKA, KÉKEM, BATIÉ, BAYANGAM, FOKOUÉ, BAFOUSSAM 1 ^{ER} , BAZOU, FOUMBOT, BAMENDJOU, MASSANGAM, SANTCHOU	15	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the Centre Regional Co-ordination Unit, at Bafoussam, Phone : 698 49 88 71/ 690 20 27 54
SOUTH	BIWONG BANÉ, LOLODORF, MVENGUE, KYÉ-OSSI, MENGONG, MEYOMESSALA, NYÉTÉ	07	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned Or at the South Regional Co-ordination Unit, at Ebolowa, Phone : 222 284 264/ 691 86 08 52/ 656 35 33 44
SOUTH-WEST	BUEA, TOMBEL, BANGEM, EYUMOJOCK, AKWAYA, MAMFE	06	At the Secretariat of the Mayor of the Council concerned or at the South-West Regional Co-ordination Unit, at Buea, Phone: 233 322 759/ 698 49 90 05/694 09 90 61

Date of deposit of the expressions of interest

Instead of:

The Expressions of Interest (one original and six copies) specifying the region and councils solicited shall be deposited at the places indicated for the Region concerned, latest on **26 October, 2018 at 03 :00 P.M.** (local time), in conformity with the table below and shall bear the following mention « Solicitation for the Request of Interest for the election of Consultants (Non-Governmental Organization, Association, Common Initiative Group,) with a view to updating communal development plans based on light planning approach».

Rather read:

The Expressions of Interest (one original and six copies) specifying the region and councils solicited shall be deposited at the places indicated for the Region concerned, latest on October 31, 2018 at 03:00 P.M. (local time), in conformity with the table below and shall comprise the following mention « Solicitation for the Expressions of Interest for the selection of Consultants (Non-Governmental Organization, Association, Common Initiative Group,) with a view to updating the communal development plans, based on a light planning approach».

The rest shall remain unchanged.

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

ADDITIF N°01 A LA SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERÊT N°011 POUR LA SELECTION DES CONSULTANTS (ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE, ASSOCIATION, GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE) EN VUE DE L'ACTUALISATION DES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT A TRAVERS UNE APPROCHE DE PLANIFICATION LEGERE DU 26 SEPTEMBRE 2018 DATE : 18 OCTOBRE 2018 FINANCEMENT : IDA/FONDS C2DIII

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif (PNDP) communique :
 Certaines dispositions de la sollicitation à manifestation d'intérêt N°011 du 26 septembre 2018 relative à la sélection des consultants (organisation non gouvernementale, association, groupe d'initiative commune) en vue de l'actualisation des plans communaux de développement à travers une approche de planification légère du 26 septembre 2018, sont modifiées ainsi qu'il suit :

1) Communes bénéficiaires

Au lieu de :

REGION	COMMUNE	NOMBRE DE COMMUNE	LIEU DE DEPOT DES MANIFESTES
CENTRE	MBANDJOCK, NANGA-EBOKO, EVODOULA, OBALA, NDIKINIMEKI, NITOUKOU, NGAMBE-TIKAR, NGORO, NTUI, AFANLOUM, AWAE, ESSE, MATOMB, NGOG-MAPUBI, NGUIBASSAL, AKONOLINGA, DZENG	17	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Centre à Yaoundé, Tel : 222 20 13 90/ 699 92 19 45/691 85 91 63
NORD	DEMBO	01	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Nord à Garoua, Tel : 222 271 070/ 691 84 73 81/ 690 61 96 98
NORD-OUEST	FONFUKA, KUMBO, MISAJE, NKAMBE, FURU AWA, BAFUT, BAMENDA 1, MBENGWI, NJIKWA, ANDEK, BATIBO, BABESSI, NDOP	13	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Nord-ouest à Bamenda, Tel : 233 361 792/ 698 49 89 22/ 697 34 54 04
OUEST	BABADJOU, BATCHAM, BAFANG, BANDJA, BANKA, KÉKEM, BATIÉ, BAYANGAM, FOKOUÉ, BAFOUSSAM 1 ^{ER} , BAZOU, FOUMBOT, BAMENDJOU, MASSANGAM, SANTCHOU	15	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination de l'Ouest à Bafoussam, Tel : 698 49 88 71/ 690 20 27 54
SUD	BIWONG BANÉ, LOLODORF, MVENGUE, KYÉ-OSSI, MENGONG, MEYOMESSALA, NYÉTÉ	07	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Sud à Ebolowa, Tel : 222 284 264/ 691 86 08 52/ 656 35 33 44
SUD-OUEST	BUEA, TOMBEL, BANGEM, EYUMOJOCK, AKWAYA, MAMFE	06	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Sud-ouest à Buea, Tel : 233 322 759/ 698 49 90 05/694 09 90 61

Lire plutôt :

REGION	COMMUNE	NOMBRE DE COMMUNE	LIEU DE DEPOT DES MANIFESTES
CENTRE	MBANDJOCK, NANGA-EBOKO, EVODOULA, OBALA, NDIKINIMEKI, NITOUKOU, NGAMBE-TIKAR, NGORO, NTUI, AFANLOUM, AWAE, ESSE, MATOMB, NGOG-MAPUBI, NGUIBASSAL, AKONOLINGA, DZENG	17	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Centre à Yaoundé, Tel : 222 20 13 90/ 699 92 19 45/691 85 91 63
NORD	DEMBO	01	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Nord à Garoua, Tel : 222 271 070/ 691 84 73 81/ 690 61 96 98
OUEST	BABADJOU, BATCHAM, BAFANG, BANDJA, BANKA, KÉKEM, BATIÉ, BAYANGAM, FOKOUÉ, BAFOUSSAM 1 ^{ER} , BAZOU, FOUMBOT, BAMENDJOU, MASSANGAM, SANTCHOU	15	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination de l'Ouest à Bafoussam, Tel : 698 49 88 71/ 690 20 27 54
SUD	BIWONG BANÉ, LOLODORF, MVENGUE, KYÉ-OSSI, MENGONG, MEYOMESSALA, NYÉTÉ	07	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Sud à Ebolowa, Tel : 222 284 264/ 691 86 08 52/ 656 35 33 44
SUD-OUEST	BUEA, TOMBEL, BANGEM, EYUMOJOCK, AKWAYA, MAMFE	06	Au Secrétariat du Maire de la Commune concernée Ou à la Cellule Régionale de Coordination du Sud-ouest à Buea, Tel : 233 322 759/ 698 49 90 05/694 09 90 61

Date de dépôt des manifestations d'intérêt

Au lieu de :

Les Manifestions d'Intérêt (un original et six copies) précisant la région et les communes sollicitées doivent être déposées aux lieux indiqués pour la Région concernée, au plus tard **le 26 octobre 2018 à 15 heures (heure locale)**, conformément au tableau ci-dessous et devront comporter la mention suivante « Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la sélection des Consultants (Organisation Non Gouvernementale, Association, Groupe d'Initiative Commune,) en vue de l'actualisation des plans communaux de développement à travers une approche de planification légère».

Lire :

Les Manifestions d'Intérêt (un original et six copies) précisant la région et les communes sollicitées doivent être déposées aux lieux indiqués pour la Région concernée, au plus tard **le 31 octobre 2018 à 15 heures (heure locale)**, conformément au tableau ci-dessous et devront comporter la mention suivante « Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la sélection des Consultants (Organisation Non Gouvernementale, Association, Groupe d'Initiative Commune,) en vue de l'actualisation des plans communaux de développement à travers une approche de planification légère». Le reste sans changement.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NGA MARIE MADELEINE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°1526 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA1/2018RELATIF À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°75/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 DU 14/09/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT ET SES ACCES SUR LE FLEUVE MBAM A NCHIAYANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP DU MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS.IMPUTATION : 52 36 467 02 44 11 110 2251.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité, que la date de dépôt et d'ouverture des offres initialement prévue le **19/10/2018**, **est reportée au 14/11/2018** aux mêmes lieu et heure.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 18 Octobre 2018

Le *MINISTRE*

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

COMMUNIQUE N°10 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE SUITE A LA CONSULTATION N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 RELATIVE A LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES BUREAUX ET AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE TROIS (03) PIÈCES EN CINQ (05) BUREAUX ET D'UNE SALLE DE CONFÉRENCE A L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET PLAN VER DE L'AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2018.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

A l'issue de la procédure de passation des marchés suite a la consultation N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 relative a la fourniture des équipements des bureaux et aménagement d'un local de trois (03) pièces en cinq (05) bureaux et d'une salle de conférence a l'unité de gestion du projet plan ver de l'agence d'électrification rurale du Cameroun pour l'exercice 2018.

Le soumissionnaire ETS BONAFIC BP 2411 Messa– Yaoundé, est déclaré adjudicataire au montant TTC de Vingt sept millions cinq cent quatre-vingt deux mille cent soixante dix-neuf (27 582 169) francs CFA, pour un délai d'exécution de 15 Jours.

L'au

	SOUSSIONNAIRE	OBSERVATION
1	ETS NKWETE AND PARTNERS	OFFRE NON CONFORME : <ul style="list-style-type: none">- le fournisseur na pas remplir et signer le projet de lettre-commande,- la validité des offres est à sept (7) jours au lieu de 21 jours et n'a pas mentionné le délai d'exécution.- montant seulement en chiffre.

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 143/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT MODIFICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 30/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 JUILLET 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DOUALA
FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

Les sociétés ci-après désignées sont, par Décision N°199/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 22/10/2018, déclarées attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour les montants et délais ci-après :

Lots	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
1	ALKAN CAMEROON S.A B.P. : 15270 Douala, Tél. : (237) 690 09 34 14	75 932 438	05
2	CETECH SARL B.P. : 7865 Douala, Tél. : (237) 677 91 53	78 310 581	05
3	ALKAN CAMEROON S.A B.P. : 15270 Douala, Tél. : (237) 690 09 34 14	79 877 228	05
4	CETECH SARL B.P. : 7865 Douala, Tél. : (237) 677 91 53	68 455 522	05

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Le soumissionnaire ci-après, n'ayant pas été retenu dans le cadre du présent appel d'offres pour les motifs ci-après :

SOUSSIONNAIRE	MOTIF D'ELIMINATION
ETS SERAYIM B.P. : 6195 Douala, Tél. : (237) 677 52 76 77	-Références du soumissionnaire non conformes aux exigences du DAO. -Les preuves d'acceptation des conditions du marché non conformes aux exigences du DAO : le CCAP non paraphé et non signé et le CCTP paraphé et non signé

est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ses offres seront détruites.

Par ailleurs, le présent Communiqué tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**COMMUNIQUE N° 142/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE GRE A GRE APRES AUTORISATIONS N°005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ DU 23 AOÛT 2018 ET N°005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ DU 11 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA (LOT 3)
FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°198/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 22/10/2018, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai
Uni-que	ACTIVA ASSURANCES B.P. : 15017 Douala Tél. : (237) 233 43 45 03	72 811 633	Du 23 janvier 2018 au 16 mai 2019

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°016/D/C-AKGA/SG/SPM PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N° 022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu l'Arrêté N°000324/A/MINATD/DCTD du 18 Novembre 2015 constatant élection du Maire et ses Adjoints à l'issues des Elections Municipales du 30 Septembre 2013 dans le Département du Nyong et Mfoumou, Arrondissement d'Akonolinga portant élection de Monsieur **ESSAMA Joseph** aux fonctions de Maire de la Commune d'Akonolinga ;

Vu la Décision N°0051/D/MINMAP du 19 Février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°015/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 17 AOUT 2018, POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DESENCLAVEMENT DE CERTAINES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKANORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis du 21 septembre 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Akonolinga.

DECIDE:

Article 1^{er} : LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DESENCLAVEMENT DE CERTAINES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKANORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, sont attribués à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N°	AONO	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1.	013	ETS NANGA & FILS.	18 531 263	RETENU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 17 Octobre 2018

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°014/D/C-AKGA/SG/SPM PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23

Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N° 022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu l'Arrêté N°000324/A/MINATD/DCTD du 18 Novembre 2015 constatant élection du Maire et ses Adjoints à l'issues des Elections Municipales du 30 Septembre 2013 dans le Département du Nyong et Mfoumou, Arrondissement d'Akonolinga portant élection de Monsieur **ESSAMA Joseph** aux fonctions de Maire de la Commune d'Akonolinga ;

Vu la Décision N°0051/D/MINMAP du 19 Février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°013/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 17 AOUT 2018, POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES TRONCONS DES ROUTES CI-APRES : MEKONG – NGULTANG (N°10) 4KM ET AKONOLINGA – MEKONG (RO113) 12KM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis du 21 septembre 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Akonolinga.

DECIDE:

Article 1^{er} : LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES TRONCONS DES ROUTES CI-APRES : MEKONG – NGULTANG (N°10) 4KM ET AKONOLINGA – MEKONG (RO113) 12KM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, sont attribués à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N°	AONO	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1.	013	ETS NANGA & FILS.	18 531 263	RETENU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 17 Octobre 2018

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°015/D/C-AKGA/SG/SPM PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N° 022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu l'Arrêté N°000324/A/MINATD/DCTD du 18 Novembre 2015 constatant élection du Maire et ses Adjoints à l'issues des Elections Municipales du 30 Septembre 2013 dans le Département du Nyong et Mfoumou, Arrondissement d'Akonolinga portant élection de Monsieur **ESSAMA Joseph** aux fonctions de Maire de la Commune d'Akonolinga ;

Vu la Décision N°0051/D/MINMAP du 19 Février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°014/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 16 AOUT 2018, POUR LE DESENCLAVEMENT DE CERTAINES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKANORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT 2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis du 20 septembre 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Akonolinga.

DECIDE:

Article 1^{er} : LE DESENCLAVEMENT DE CERTAINES PISTES DES GROUPEMENTS OVANG ET MAKANORD (LOT 1) ET POUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE SUR LE TRONCON DJOUDJOUA – MEDJAP – MEYO – NDAMBENE (LOT 2) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE., sont attribués aux entreprises ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N°	AONO	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1.	014	ETS ALVINE COMPAGNY B.P:1320 YAOUNDE, Tel: 694 44 81 02	202 443 391	RETENU
2.	014	ETS JOHN VAN – SHP BUSINESS	98 611 760	RETENU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N° 199/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 30/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 JUILLET 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala,

Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Lettre – Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres n° 30/AONO/CUD/CIPM/2018 du 17 juillet 2018 relatif aux travaux d'entretien des ouvrages d'assainissement de la ville de Douala;

Considérant le rapport d'analyse y relatif du 11 septembre 2018 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N°054 /NEM/EML/CIPM/CUD/2018 du 12 octobre 2018;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE:

Article 1^{er}: Les sociétés ci-après sont déclarées attributaires des marchés suivants :

Lots	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
1	ALKAN CAMEROON S.A B.P. : 15270 Douala, Tél. : (237) 690 09 34 14	Soixante quinze millions neuf cent trente deux mille quatre cent trente huit (75 932 438)	05
2	CETECH SARL B.P. : 7865 Douala, Tél. : (237) 677 91 53	Soixante dix huit millions trois cent dix mille cinq cent quatre vingt et un (78 310 581)	05

3	ALKAN CAMEROON S.A B.P. : 15270 Douala, Tél. : (237) 690 09 34 14	Soixante dix neuf millions huit cent soixante dix sept mille deux cent vingt huit (79 877 228)	05
4	CETECH SARL B.P. : 7865 Douala, Tél. : (237) 677587 91 53	Soixante huit millions quatre cent cinquante cinq mille cinq cent vingt deux (68 455 522)	05

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION ? 347 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 045/AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 02 JUILLET 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PERSONNELS DU MINTP SUR LA VEGETALISATION (TRAVAUX DE GENIE VEGETAL AUX ABORDS DES RESEAUX ROUTIERS : DE LA CONCEPTION A LA REDACTION DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES). FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 36 32 00 18 61 87.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2018;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et mis en application par La Circulaire n° 005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2018/461 du 17 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°00000301/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux

d'Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00000006/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 Janvier 2018 constatant, la composition des Commissions Ministérielles de Passation

des Marchés auprès des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 Juillet 2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 Juillet 2018 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et Etablissements publics, des collectivités territoriales décentralisées

et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2018 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 045/AONO/MINTP/CMPM/2018 du 02 Juillet 2018 en procédure d'urgence pour le renforcement des capacités

des personnels du MINTP sur la végétalisation (travaux de génie végétal aux abords des réseaux routiers : de la conception à la rédaction des prescriptions

techniques particulières). Financement : Budget de Fonctionnement du MINTP, Exercices 2018 et suivants. Imputation : 36 32 00 18 61 87

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal N° 34/PV/CMPM/MINTP/2018 du 12 Septembre 2018 du Président de la Commission Ministérielle
JDM n° 1668 du 23 Octobre 2018

Page 120 sur 143



de Passation des Marchés ;

Vu la Lettre de notification N° 014/L/CMPM/MINTP/2018 du 12 Septembre 2018 de la proposition d'attribution du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

DECIDE:

Article 1: Le Bureau d'Etudes dont le nom suit est retenu pour le renforcement des capacités des personnels du MINTP sur la végétalisation (travaux de génie végétal aux abords des réseaux routiers : de la conception à la rédaction des prescriptions techniques particulières).

SOUMISSIONNAIRE RETENU						
Lot	Désignations	Nom et Adresse du Soumissionnaire	Montant TTC Corrigés en chiffre et en lettre en FCFA	Note globale	Rang	Observations
Lot unique	Renforcement des capacités des personnels du MINTP sur la végétalisation (Travaux de génie végétal aux abords des réseaux routiers : de la conception à la rédaction des prescriptions techniques particulières)	LE CEDRE DU LIBAN BP : 30945 Yaoundé Tél. : 679 843 576	32 495 625 (Trente deux millions quatre cent vingt quinze mille six cent vingt cinq)	80,4	1er	Offre la mieux disante. Délai d'exécution : 60 Jours

Article 2 : Le mandataire dudit Bureau d'Etudes est invité à se présenter à la Sous-Direction des Marchés Publics, pour l'établissement de son projet de marché.

Article 3 : Les soumissionnaires ayant postulés pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus, peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres, au secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le **MINISTRE**

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION ? 348 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2018 DU 17/10/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE OUVERT N° 61/AONO/MINTP/CMPM- TI /2018 DU 31 JUILLET 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE BANTOUM II NEMMA – NIGERIA, CARREFOUR MANTOUM I-MANTOUM II ET INTER RN4 (KINDING NDE)-BANTOUM – YAKA (23 KM) DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET MINTP –EXERCICE 2018, IMPUTATION : 36 467 03 33 00 20 2250

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2018;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et mis en application par La Circulaire n° 005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°00000301/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00000006/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 Janvier 2018 constatant, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 Juillet 2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 Juillet 2018 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et Etablissements publics, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2018 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 61/AONO/MINTP-TI/CMPM- TI /2017 du 31 juillet 2018 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation

de la route BANTOUM II NEMMA – NIGERIA, carrefour MANTOUM I-MANTOUM II et inter RN4 (KINDING NDE)-BANTOUM – YAKA (23 KM)

dans le département du MBAM et INOUBOU, région du centre. Financement : Budget MINTP –Exercice 2018, Imputation : 36 467 03 33 00 20 2250.

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal N° 084/PV/CMPM-TI /MINTP du 04 /09/ 2018 de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux et Infrastructure.

Vu la lettre de notification N°028 L/P/CMPM- TI/MINTP du 04/09/2018du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux et Infrastructure.

DECIDE :

Article 1: L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la route BANTOUM II NEMMA – NIGERIA, carrefour MANTOUM I-MANTOUM II et inter RN4 (KINDING NDE)-BANTOUM – YAKA (23 KM) dans le département du MBAM et INOUBOU, région du centre.

SOUSSIONNAIRE RETENU					
Numéro des lots	Noms et Adresses des Soumissionnaires	Montants TTC corrigés en FCFA	Montant en lettre TTC corrigés en FCFA	Délais des travaux	Observations
Lot Unique	GROUPE MIKA SARL BP : 14 179 Yaoundé Tél. : 699 896 137	114 334 873	CENT QUATORZE MILLIONS TROIS CENT TRENTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE TREIZE FCFA	06 mois	Offre financière la moins-disante

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Sous-Direction des Marchés Publics, pour l'établissement de son projet de marché.

Article 3 : Les soumissionnaires ayant postulé pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus, peuvent passer sous quinzaine, retirer leurs offres au secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le **MINISTRE**

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

DECISION N°71 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE SUITE A LA CONSULTATION N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 RELATIVE A LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES BUREAUX ET AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE TROIS (03) PIÈCES EN CINQ (05) BUREAUX ET D'UNE SALLE DE CONFÉRENCE A L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET PLAN VER DE L'AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu la Loi N°2017/021 du 20/12/2017, portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Vu le Décret N°2013/204 du 28/06/2013, portant (ré) organisation et fonctionnement de l'A.E.R ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu l'Ordonnance N°062/OF/4 du 07/02/62 portant Régime Financier du Cameroun, modifiée par la Loi N°2002/001 du 19/04/2002 et complétée par la loi N° 2007/06 du 26/12/2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu l'ARRETE N°008/MINFI du 10/03/2016, portant nomination de responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agence Comptables auprès de l'AER);

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018, portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;

Vu le budget de l'AER de l'exercice 2018;

Vu la consultation N°001/DCO/AER/DG/CIPM/2018 DU 21/09/2018 ;

Vu le Procès – verbal N° 037 de la CIPM-AER du 18/10/2018, portant proposition d'attribution de la lettre-Commande à l'issue de la procédure de consultation sus - visé ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Le soumissionnaire ETS BONAFC BP 2411 Messa– Yaoundé, est déclaré adjudicataire au montant TTC de Vingt sept millions cinq cent quatre-vingt deux mille cent soixante dix- neuf (27 582 169) francs CFA, pour un délai d'exécution de 15 jours.

Article 2 : La Lettre – Commande sera notifiée à l'adjudicataire après visa du Contrôle Financier Spécialisé auprès de l'AER et signature du Directeur Général. Les entreprises attributaires sont priées de nous retourner les copies desdits lettres – commandes, dûment enregistrées conformément à la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 19 Octobre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N° 198/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 PORTANT ATTRIBUTION SUIVANT LA PROCEDURE DE GRE A GRE APRES AUTORISATIONS N° 005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ DU 23 AOÛT 2018 ET N°005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ/ DU 11 OCTOBRE 2018 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA (LOT 3)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala,

Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Lettre – Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Considérant les autorisations de Gré à Gré n° 005344/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/FJ du 23 août 2018 et n° 005974/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/FJ du 11 octobre 2018 relatif à la souscription de la police d'assurance flotte automobile à la Communauté Urbaine de Douala;

Considérant le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE:

Article 1^{er}: ACTIVA ASSURANCES, B.P. : 15017 Douala, Tél. : (237) 233 43 45 03 est déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant de **soixante douze millions huit cent onze mille six cent trente trois (72 811 633) Francs CFA Toutes Taxes Comprises** et un délai d'exécution allant du **23 janvier 2018 au 16 mai 2019**.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNE D'OKOLA

DECISION N° 031/D/18/C/NG.T/SGPORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°006/LC/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/PR/M1NMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIC DE BENG-BENG DANS LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR- TITULAIRE : ROI DAVID- BP : 0000 YAOUNDÉ

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar, Maître d'ouvrage,

Vu la constitution :

Vu la loi N° 2017/021 du 20 Décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018;

Vu le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics et l'ensemble des textes subséquents

Vu le décret N°2012/074 du 08 mai. 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;

Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complète certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 « Partant création et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu l'arrêté N°001/CAB/PR du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des Clauses Administratives générales applicables aux marchés des travaux publics, des fournitures, services et prestations intellectuelles

vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

Vu la circulaire N° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 du Ministère des Finances Portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'État, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018

Vu l'ordre de service N°006/05/MINMAP/DDMAP-MK/SPM/2018 du 30 Mai 2018 prescrivant le démarrage effectif et immédiat des prestations objets de la lettre commande N°0006/LC/MINMAP/SG/DDMAP-MK/CDPM/2018 ;

Vu l'ordre de service N°002/05/C/18/NG .T/SG 27 Août 2018 valant mise en demeure ;

Vu le procès-verbal de constat de carence du 01 Octobre 2018.

DECIDE

Article 1er : La lettre Commande N°006/LC/DDMAP-MK/CDPM/ du 26 Janvier 2018 passé après appel d'offres National ouvert N°001/AONO/PR/MINMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ du 26 Janvier 2018 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de BENG-BENG dans la commune de Ngambé-Tikar attribuée à l'entreprise ETS ROI David BP :0000 Yaoundé TEL : 677 71 83 54 représenté par son Directeur Général Monsieur GUEMETA DAVID BODELAIRE est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée pour défaillance à remplir ses obligations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 98 (alinéas 1-8) du décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics .

Article 2 : - (1) Conformément aux dispositions de l'article 103 du Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 ci-dessus visé, l'entreprise Ets roi David BP : 0000 Yaoundé, Tel : -677 17 83 54 paiera à l'État camerounais des dommages et intérêts pour non respect des dispositions du marché ainsi que les frais engagés pour pourvoir à son remplacement.

(2) Le montant de ces sommes sera déterminé à la suite du constat fait par l'entreprise et l'ingénieur du marché. En cas de retard de paiement à la date échue du montant ainsi arrêté, il sera appliqué le taux d'intérêt arrêté par la BEAC.

(3) La caution définitive sera à titre conservatoire retenue par l'Autorité Contractante en vue du paiement des dommages et intérêts.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 102 du Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 susvisé, l'entreprise Ets roi David BP : 0000 Yaoundé, Tel : -677 17 83 54 ne peut soumissionner pour un autre marché public avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la résiliation.

Article 4 : Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le Délégué Départemental des Travaux Publics, le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mbam et Kim , sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera . /-

COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

DECISION N°030 /D/18/C/NG.T/SG PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°005/LC/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/PR/MINMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER, 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIC DE NGOUME DANS LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR - TITULAIRE : ROI DAVID . - BP : 0000 YAOUNDÉ

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar, Maître d'ouvrage,

Vu la constitution :

Vu la loi N° 2017/021 du 20 Décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018;

Vu le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics et l'ensemble des textes subséquents

Vu le décret N°2012/074 du 08 mai. 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;

Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 « Partant création et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu l'arrêté N°001/CAB/PR du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des Clauses Administratives générales applicables aux marchés des travaux publics, des fournitures, services et prestations intellectuelles

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

Vu la circulaire N° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 du Ministère des Finances Portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'État, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018

Vu l'ordre de service N°005/05/MINMAP/DDMAP-MK/S,PM/2018 du 30 Mai 2018 prescrivant le démarrage effectif et immédiat des prestations objets de la lettre commande N°0006/LC/MINMAP/SG/DDMAP-MK/CDPM/2018 ;

Vu l'ordre de service N°001/OS/C/18/NG .T/SG 27 Août 2018 27 Août 2018 valant mise en demeure ;

Vu le procès-verbal de constat de carence du 01 Octobre 2018.

DECIDE

Article 1er : La lettre Commande N°005/LC/DDMAP-MK/CDPM/ du 26 Janvier 2018 passé après appel d'offres National ouvert N°001/AONO/PR/MINMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ du 26 Janvier 2018 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classé à l'école publique de NGOUME dans la commune de Ngambé-Tikar attribuée à l'entreprise ETS ROI David BP :0000 Yaoundé TEL : 677 71 83 54 représenté par son Directeur Général Monsieur GUEMETA DAVID BODELAIRE est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée pour défaillance à remplir ses obligations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 98 (alinéas 1-8) du décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics .

Article 2: - (1) Conformément aux dispositions de l'article 103 du Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 ci-dessus visé, l'entreprise Ets roi David BP : 0000 Yaoundé, Tel : -677 17 83 54 paiera à l'Etat camerounais des dommages et intérêts pour non respect des dispositions du marché ainsi que les frais engagés pour pourvoir à son remplacement.

(2) Le montant de ces sommes sera déterminé à la suite du constat fait par l'entreprise et l'ingénieur du marché. En cas de retard de paiement à la date échue du montant ainsi arrêté, il sera appliqué le taux d'intérêt arrêté par la BEAC.

(3) La caution définitive sera à titre conservatoire retenue par l'Autorité Contractante en vue du paiement des dommages et intérêts.

Article 3: Conformément aux dispositions de l'article 102 du Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 susvisé, l'entreprise Ets roi David BP : 0000 Yaoundé, Tel : -677 17 83 54 ne peut soumissionner pour un autre marché public avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la résiliation.

Article 4 : Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le Délégué Départemental des Travaux Publics, le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mbam et Kim sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera . /-

NGAMBE-TIKAR le 18 Octobre 2018

Le MAIRE

BELINGA IYAWA MATHIEU

COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

DECISION N° 031/D/18/C/NG.T/SG PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°006/LC/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/PR/M1NMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIC DE BENG-BENG DANS LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR - TITULAIRE : ROI DAVID - BP : 0000 YAOUNDÉ

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar, Maître d'ouvrage,

Vu la constitution :

Vu la loi N° 2017/021 du 20 Décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018;

Vu le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics et l'ensemble des textes subséquents

Vu le décret N°2012/074 du 08 mai. 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;

Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 « Partant création et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu l'arrêté N°001/CAB/PR du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des Clauses Administratives générales applicables aux marchés des travaux publics, des fournitures, services et prestations intellectuelles

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

Vu la circulaire N° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 du Ministère des Finances Portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'État, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018

Vu l'ordre de service N°006/05/MINMAP/DDMAP-MK/SPM/2018 du 30 Mai 2018 prescrivant le démarrage effectif et immédiat des prestations objets de la lettre commande N°0006/LC/MINMAP/SG/DDMAP-MK/CDPM/2018 ;

Vu l'ordre de service N°002/OS/C/18/NG .T/SG 27 Août 2018 27 Août 2018 valant mise en demeure ;

Vu le procès-verbal de constat de carence du 01 Octobre 2018.

DECIDE

Article 1er : La lettre Commande N°006/LC/DDMAP-MK/CDPM/ du 26 Janvier 2018 passé après appel d'offres National ouvert N°001/AONO/PR/MINMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ du 26 Janvier 2018 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de BENG-BENG dans la commune de Ngambé-Tikar attribuée à l'entreprise ETS ROI David BP : 0000 Yaoundé TEL : 677 71 83 54 représenté par son Directeur Général Monsieur GUEMETA DAVID BODELAIRE est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée pour défaillance à remplir ses obligations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 98 (alinéas 1-8) du décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics .

Article 2 : - (1) Conformément aux dispositions de l'article 103 du Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 ci-dessus visé, l'entreprise Ets roi David BP : 0000 Yaoundé, Tel : -677 17 83 54 paiera à l'État camerounais des dommages et intérêts pour non respect des dispositions du marché ainsi que les frais engagés pour pourvoir à son remplacement.

(2) Le montant de ces sommes sera déterminé à la suite du constat fait par l'entreprise et l'ingénieur du marché. En cas de retard de paiement à la date échue du montant ainsi arrêté, il sera appliqué le taux d'intérêt arrêté par la BEAC.

(3) La caution définitive sera à titre conservatoire retenue par l'Autorité Contractante en vue du paiement des dommages et intérêts.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 102 du Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 susvisé, l'entreprise Ets roi David BP : 0000 Yaoundé, Tel : -677 17 83 54 ne peut soumissionner pour un autre marché public avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la résiliation.

Article 4 : Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le Délégué Départemental des Travaux Publics, le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mbam et Kim , sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera

NGAMBE-TIKAR le 18 Octobre 2018

Le MAIRE

BELINGA IYAWA MATHIEU



COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N° 017/D/C-AKGA/SG/SPM/2018 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA,
(Autorité contractante)

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N° 022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu l'Arrêté N°000324/A/MINATD/DCTD du 18 Novembre 2015 constatant élection du Maire et ses Adjoints à l'issue des Elections Municipales du 30 Septembre 2013 dans le Département du Nyong et Mfoumou, Arrondissement d'Akonolinga portant élection de Monsieur *ESSAMA Joseph* aux fonctions de Maire de la Commune d'Akonolinga ;

Vu la Décision N°0051/D/MINMAP du 19 Février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics ;

Vu Le DAO N°002/A0NO/C-AKGA/SG/CIPM/2018 du 01ER mars 2018, pour Les travaux de construction

du Centre de Santé Intégré (C51) de LOUM VILLAGE LOT N°2, dans La Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou.

Vu Le Rapport d'attribution N°005 du 09 Avril 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Akonolinga.

Vu La DECISION N° 004/D/C-AKGA/SG/SPM du 16/04/2018, portant attribution du marché ;

Vu Le marché ;

Vu l'Ordre de service de démarrage des travaux ;

Considérant la mise en demeure n° 0120 du 14 septembre 2018.

DECIDE:

Article 1^{er} : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE LOUM VILLAGE LOT N°2, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, ATTRIBUES A L'ENTREPRISE THEO & FRERES SONT RESILIES A COMPTE DE LA SIGNATURE DE LA PRESENTE DECISION.

Article 2 : La dite Entreprise ne saurait réclamer une quelconque indemnité du fait du non respect des délais prescrits dans l'ordre de service de démarrage des travaux y relatifs.

Article 3 : La présente décision sera communiquée, enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 19 Octobre 2018

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'OKOLA

DECISION N°030 /D/18/C/NG.T/SGPORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°005/LC/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER 2018 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/PR/MINMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ DU 26 JANVIER, 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIC DE NGOUME DANS LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR- TITULAIRE : ROI DAVID . - BP : 0000 YAOUNDÉ

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar, Maître d'ouvrage,

Vu la constitution :

Vu la loi N° 2017/021 du 20 Décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018;

Vu le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics et l'ensemble des textes subséquents

Vu le décret N°2012/074 du 08 mars. 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;

Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complète certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 « Partant création et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu l'arrêté N°001/CAB/PR du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des Clauses Administratives générales applicables aux marchés des travaux publics, des fournitures, services et prestations intellectuelles

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

Vu la circulaire N° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 du Ministère des Finances Portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'État, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018

VU l'ordre de service N°005/05/MINMAP/DDMAP-MK/S,PM/2018 du 30 Mai 2018 prescrivant le démarrage effectif et immédiat des prestations objets de la lettre commande N°0006/LC/MINMAP/SG/DDMAP-MK/CDPM/2018 ;

Vu l'ordre de service N°001/OS/C/18/NG .T/SG 27 Août 2018 valant mise en demeure ;

Vu le procès-verbal de constat de carence du 01 Octobre 2018.

DECIDE

Article 1er : La lettre Commande N°005/LC/DDMAP-MK/CDPM/ du 26 Janvier 2018 passé après appel d'offres National ouvert N°001/AONO/PR/MINMAP/DRCE/DDMAP-MK/CDPM/ du 26 Janvier 2018 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classé à l'école publique de NGOUME dans la commune de Ngambé-Tikar attribuée à l'entreprise ETS ROI David BP :0000 Yaoundé TEL : 677 71 83 54 représenté par son Directeur Général Monsieur GUEMETA DAVID BODELAIRE est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée pour défaillance à remplir ses obligations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 98 (alinéas 1-8) du décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics .

Article 2: - (1) Conformément aux dispositions de l'article 103 du Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 ci-dessus visé, l'entreprise Ets roi David BP : 0000 Yaoundé, Tel : -677 17 83 54 paiera à l'Etat camerounais des dommages et intérêts pour non respect des dispositions du marché ainsi que les frais engagés pour pourvoir à son remplacement.

(2) Le montant de ces sommes sera déterminé à la suite du constat fait par l'entreprise et l'ingénieur du marché. En cas de retard de paiement à la date échue du montant ainsi arrêté, il sera appliqué le taux d'intérêt arrêté par la BEAC.

(3) La caution définitive sera à titre conservatoire retenue par l'Autorité Contractante en vue du paiement des dommages et intérêts.

Article 3: Conformément aux dispositions de l'article 102 du Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 susvisé, l'entreprise Ets roi David BP : 0000 Yaoundé, Tel : -677 17 83 54 ne peut soumissionner pour un autre marché public avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la résiliation.

Article 4 : Le Maire de la Commune de Ngambé-Tikar, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le Délégué Départemental des Travaux Publics, le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mbam et Kim sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera . /-

NGAMBE-TIKAR le 18 Octobre 2018

Le MAIRE

BELINGA Gabriel

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

ADDITIF N° 01 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°46/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 01 OCTOBRE 2018 POUR L'ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279, rue Victoria – Hôtel de Ville à Bonanjo, BP 43 Douala, Tél. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, au plus tard le 24/10/2018 à 12 heures précises, heure locale et devra porter la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 46/AONO/CUD/CIPM/2018 POUR L'ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279, rue Victoria – Hôtel de Ville à Bonanjo, BP 43 Douala, Tél. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, au plus tard le 01/11/2018 à 12 heures précises, heure locale et devra porter la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 46/AONO/CUD/CIPM/2018 POUR L'ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives, les offres techniques et financières aura lieu le 24/10/2018 à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de l'offre.</p>

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives, les offres techniques et financières aura lieu le **01/11/2018 à 13 heures, heure locale** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de l'offre.

Le reste sans changement. /-

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

CENTRE PASTEUR DU CAMEROUN

ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 05/CIPM/CPC/2018 DU 11/10/2018 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DU CENTRE PASTEUR DU CAMEROUN.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli fermé au secrétariat du directeur administratif et financier du Centre Pasteur du Cameroun sis à l'adresse susmentionnée à l'article 5, au plus tard le 11/10/2018 à 14 heures et devra porter la mention :</p> <p>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/CIPM/CPC/2018 en procédure d'urgence POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU CENTRE PASTEUR DU CAMEROUN A YOUNDE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli fermé au secrétariat du directeur administratif et financier du Centre Pasteur du Cameroun sis à l'adresse susmentionnée à l'article 5, au plus tard le 07/11/2018 à 14 heures et devra porter la mention</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 11/10/2018, à 15 heures par la Commission interne de Passation des Marchés du Centre Pasteur du Cameroun.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p> <p><u>Délai de réponse des soumissionnaires :</u></p> <p>Pour cet Appel d'Offres, il est proposé un délai de réponse des entreprises désireuses d'y participer de trente (30) jours.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 07/11/2018 à 15 heures par la Commission interne de Passation des Marchés du Centre Pasteur du Cameroun.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>

YAOUNDE le 23 Octobre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

CARNIEL ELISABETH

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**ADDITIF N° 01 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°47/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 01 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE POSE DES EQUIPEMENTS
DE SECURITE ROUTIERE (BORNES TRONC-CONIQUES, PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279, rue Victoria – Hôtel de Ville à Bonanjo, BP 43 Douala, Tél. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, au plus tard le 24/10/2018 à 12 heures précises, heure locale et devra porter la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 47/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 01/10/2018 RELATIF AUX TRAVAUX DE POSE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE (Bornes tronc-coniques, panneaux de signalisation verticale) « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279, rue Victoria – Hôtel de Ville à Bonanjo, BP 43 Douala, Tél. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, au plus tard le 01/11/2018 à 12 heures précises, heure locale et devra porter la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 47/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 01/10/2018 RELATIF AUX TRAVAUX DE POSE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE (Bornes tronc-coniques, panneaux de signalisation verticale) « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives, les offres techniques et financières aura lieu le 24/10/2018 à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de l'offre.</p>

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives, les offres techniques et financières aura lieu le **01/11/2018 à 13 heures, heure locale** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de l'offre.

Le reste sans changement. /-

DOUALA le 22 Octobre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/ARMP/2018 DU 17/10/2018 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

La réforme du système des Marchés publics camerounais consacrée par le Décret no 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, confère à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) entre autres missions, celle d'agréeer les experts en vue d'une assistance des Acteurs dans le domaine des Marchés Publics.

2. Objet

Dans cet optique, l'ARMP envisage la constitution d'un répertoire des experts auprès des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics (CCCMP) qui sont des organes techniques placés auprès du Ministre chargé des Marchés Publics, aux fins de contrôle à priori des procédures de passation des marchés publics initiées et conduites par les Maîtres d'Ouvrage ou les Maîtres d'Ouvrage Délégués, pour les seuils ci-après :

- Travaux routiers (marchés supérieurs à 5 milliards FCFA);
- Autres infrastructures (marchés supérieurs à 1 milliard FCFA) ;
- Travaux de bâtiments et des équipements collectifs (marchés supérieurs à 500 millions FCFA) ;
- Approvisionnements généraux (marchés supérieurs à 250 millions FCFA) ;
- Services et prestations intellectuelles (marchés supérieurs à 100 millions FCFA).

Pour se faire, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics invite les personnes physiques intéressées par ladite prestation à manifester dans les conditions définies ci-dessous, leur intérêt dans un ou plusieurs domaines de compétence énoncés au point IV ci-après.

3. Consistance des prestations

La mission de l'Expert consiste à examiner les aspects techniques des documents reçus du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et à rédiger un rapport qu'il présente à la commission dans un délai de cinq (05) jours. L'objectif visé est d'éclairer les membres de la commission sur les spécificités du domaine technique concerné par le projet à examiner d'une part, et de veiller d'autre part à chaque étape de la procédure, au respect de la réglementation.

A ce titre, l'Expert devra notamment :

1. pour l'examen du dossier d'appel d'offres (DAO) :

- apprécier l'état de maturité du projet et s'assurer de l'obtention le cas échéant, du visa de maturité y afférent ;
- vérifier la conformité des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), des Spécifications Techniques (ST) ou des Termes De Référence (TDR) aux normes applicables et aux clauses sociales et environnementales ;
- examiner la conformité du projet de DAO au DAO type en vigueur le cas échéant ;
- s'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;
- analyser la corrélation entre les options techniques du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué décrites dans le CCTP/ST/TDR et les besoins exprimés suite aux études préalables ;
- apporter un jugement sur la pérennité des choix du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué exprimés à travers le descriptif technique du DAO ;
- identifier tous les critères et/ou caractéristiques discriminatoires susceptibles de nuire aux principes d'équité ou contraires aux règles de concurrence ;
- vérifier l'adéquation entre les critères et sous-critères d'évaluation, modes d'attribution et les besoins exprimés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ;
- vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés de contrôle avec ceux des travaux, notamment en termes de délais, le cas échéant.

2. Pour l'attribution du marché:

- vérifier la prise en compte par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des observations à caractère technique émises sur le projet de DAO ;
- vérifier la pertinence des notations et/ou des commentaires du rapport de la sous-commission d'analyse des offres ;
- analyser la qualité technique des variantes proposées par les soumissionnaires et leurs coûts lorsque celles-ci ont été requises dans le DAO ;
- apprécier les offres financières des soumissionnaires en vue de déceler éventuellement celles anormalement basses et formuler le cas échéant, un avis sur la pertinence des sous-détails des prix significatifs.

3. Pour l'examen du projet de marché passé suivant la procédure de gré à gré apprécier l'état de maturité des études (CCTP/ST/TDR) et de s'assurer de l'obtention le cas échéant, du visa de maturité y afférent ;

- vérifier la conformité des CCTP/ST/TDR aux normes applicables et clauses sociales et environnementales ;
- s'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;
- vérifier la conformité des clauses administratives du projet de marché avec les dispositions du Dossier de consultation ;
- s'assurer de la disponibilité et de la prise en compte des conclusions des études préalables ;
- examiner la conformité des caractéristiques techniques, des montants et des délais avec l'option retenue ;
- apprécier l'adéquation entre l'offre reçue et les composantes du projet de marché (TDR, devis estimatif, etc) ;
- vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés des travaux avec ceux de contrôle, notamment en termes de délais, le cas échéant.

4. Pour l'examen des projets d'avenants:

- analyser la pertinence et la qualité de l'étude préalable justifiant l'avenant lorsque des modifications portent sur les spécifications techniques ou engendrent une incidence financière ;
- relever, le cas échéant, les parts de responsabilité des différents acteurs (Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, Maître d'œuvre et entrepreneur) à partir des causes à l'origine de l'avenant ;
- se prononcer sur les coûts et délai prévus dans le projet d'avenant et apprécier le cas échéant, la justesse des prix nouveaux proposés ;
- vérifier que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;
- vérifier le cas échéant que les variations des quantités avec incidence financière et objet du projet d'avenant, ont été prescrites par ordre de service.

4. Participation et origine

L'Expert est une personne physique remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- avoir des qualifications universitaires d'au moins BAC + 3,
- disposer de compétences techniques avérées et d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans l'un des domaines de compétence énumérés au paragraphe V ;
- être capable de travailler dans un environnement sous pression ;
- justifier de compétences avérées dans la maîtrise des procédures nationales et internationales des Marchés Publics ;
- maîtriser l'usage de l'outil informatique, en l'occurrence le traitement des données (Word, Excel).

Peuvent être Experts, les cadres issus du secteur public, parapublic ou privé et de la société civile ayant une compétence dans les domaines visés au point IV.

5. Financement

La mission de l'Expert sera financée par le budget de l'Etat. Les Experts seront rémunérés selon les modalités prévues par les textes en vigueur, notamment l'arrêté n° 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature devront être déposés sous plis fermés contre décharge au plus tard le 15/11/2018 à 15h30 précises, à l'adresse suivante :

Inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7ème étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé.

Chaque pli portera la mention ci-après :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/ARMP/2018 DU 17/10/2018 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE D'EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

7. Composition du dossier

Chaque candidat devra fournir un dossier comprenant :

1. une lettre de manifestation d'intérêt timbrée précisant le ou les domaines de compétence sollicités ;
2. une fiche d'identification fournissant des informations actualisées sur les coordonnées et la qualification de l'expert, qui peut être téléchargée sur le site de l'ARMP, www.armp.cm ou retirée au secrétariat de l'inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7ème étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé.
3. Un curriculum vitae daté et signé par le candidat, indiquant ses qualifications académiques et professionnelles et mettant en exergue ses capacités techniques dans les domaines postulés, assorti de tous les documents justificatifs des expériences dans le domaine d'expertise en marchés publics ;
4. les copies des diplômes, certificats ou attestations dans le(s) domaine(s) sollicités, certifiées par une autorité administrative (Sous-Préfet, Préfet ou Gouverneur) ;
5. pour ceux des candidats dont l'exercice de la profession est assujéti à l'appartenance à un Ordre, ils devront fournir également les justificatifs en cours de validité de leur inscription audit Ordre.

L'Agence de Régulation des Marchés Publics, se réserve le droit de vérifier la conformité des informations données, et l'authenticité des pièces fournies. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du candidat.

8. Critères d'évaluation

Les domaines de compétence concernés par le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt sont les suivants :

A - Travaux Routiers (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- A.1. Travaux neufs, réhabilitation ou entretien des routes;
- A.2. Voiries et Réseaux Divers ;
- A.3. Ouvrages d'art (ponts, dalots, tunnels, digues) ;
- A.4. Travaux de terrassements généraux ;
- A.5. Etudes géotechniques liées aux projets routiers ;
- A.6. Aménagement urbain ;
- A.7. Etudes topographiques ou géodésiques liées aux projets routiers ;
- A.8. Travaux de Génie rural ;
- A.9. Sûreté et sécurité des transports ;
- A.10. Etudes Environnementales liées aux travaux routiers.
- A.11. Equipements et sécurité routière

B - Travaux de Bâtiments et Equipements Collectifs (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- B.1. Construction, réhabilitation ou réaménagement de bâtiments ;
- B.2. Maintenance de bâtiments ;
- B.3. Architecture ;
- B.4. Urbanisme et Génie urbain;
- B.5. Cartographie ;
- B.6. Etudes Géotechniques liées aux projets de construction ;
- B.7. Froid et climatisation ;
- B.8. Techniques Industrielles (Electricité, électrotechnique, électronique, etc...) ;
- B.9. Etudes Environnementales liées aux projets de construction.

C - Autres Infrastructures

- C.1. Infrastructures ferroviaires ;
- C.2. Infrastructures portuaires ;
- C.3. Infrastructures aéroportuaires ;
- C.4. Infrastructures hydroélectriques ;
- C.5. Constructions Hydrauliques et Adduction d'eau potable;
- C.6. Projets d'assainissement ;
- C.7. Hydrocarbures (gaz, pétrole) ;
- C.8. Télécommunications ;
- C.9. Génie mécanique ;
- C.10. Electricité (génie électrique) ;
- C.11. Aménagement portuaire ;
- C.12. Autres travaux de Génie civil ;
- C.13. Génie rural;
- C.14. Sûreté et sécurité de transport ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

D - Approvisionnements Généraux (Etudes, fournitures, installations et maintenance)

- D.1. Livre, matériel scolaire, pédagogique et didactique ;
- D.2. Equipements sanitaires et matériel biomédical ;
- D.3. Produits Pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- D.4. Médicaments et pharmacie vétérinaire ;
- D.5. Equipements piscicoles ;
- D.6. Intrants et produits agricoles ;
- D.7. Matériels et équipements agricoles ;
- D.8. Matériel électrique et électrotechnique ;
- D.9. Matériel électronique et télécommunications ;
- D.10. Informatique (hardware : matériel et réseaux, progiciels...) ;
- D.11. Véhicules et engins ;
- D.12. Unités industrielles (ateliers, usines, ...) ;
- D.13. Produits chimiques ;
- D.14. Fourniture des Equipements et d'engins des secteurs : aéronautique, maritime et ferroviaire ;
- D.15. Tout autre approvisionnement.

E - Services et Prestations Intellectuelles (Etudes, audits, enquêtes)

- E.1. Stratégies sectorielles ;
- E.2. Mise en concession des services publics et marchés publics ;
- E.3. Audits et contrôles ;
- E.4. Statistiques et sondage ;
- E.5. Economie de transport ;
- E.6. Métrologie ;
- E.7. Prestations d'assurances ;
- E.8. Expertise judiciaire, financière, comptable etc... ;
- E.9. Toutes autres prestations intellectuelles ;

N.B. : Toute autre expertise non spécifiée dans le présent Avis peut également se manifester.

9. Evaluation et publication des resultats

L'évaluation des propositions des candidats s'effectuera par des jurys mis en place par l'ARMP, sur la base de la qualification des candidats (diplôme dans le domaine d'expertise postulé, attestations de formation dans le domaine des marchés publics), des expériences générales et spécifiques (justificatifs des fonctions occupées ou des participations en qualité d'expert auprès des anciennes Commissions Spécialisées de Contrôle ou Commissions Centrales des Marchés Publics).

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NGO JOSEPH

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm